

Le Réveil de Saint-Porchaire



Le Sommaire



Remise de médailles

19



Pierre Loti à Saint-Porchaire

23



Secteur jeunesse de la CDA

31



Le Théâtre O' Vert

39

Le mot du maire p. 3 - 4

CONSEIL MUNICIPAL p. 5 - 18

Tribune d'expression de la minorité p. 18

INFORMATIONS MUNICIPALES

Distinction pour M^{me} Stéphanie Haudecœur,
Reconnaissance aux Élus Municipaux p. 19

Le recensement de la population communale p. 20

Inscription à la garderie et à la cantine p. 20

Inscription à l'école p. 20

Service des titres d'identité p. 20

Résultats des élections européennes p. 21

Cérémonie du 8 mai 1945 p. 22

Bibliothèque municipale p. 22

Maison Marie Bon, Pierre Loti p. 23

Les travaux p. 24

Soirée festive du 13 juillet p. 25

Forum des associations p. 26

Octobre rose p. 26

AUTRES INFORMATIONS

Bornes recharge véhicules électriques p. 27

Le coût des déchets p. 28 - 29

Enedis p. 30

Remboursement timbre fiscal p. 30

Secteur jeunesse p. 31

SOL-CAN-PO p. 31

ASSOCIATIONS

Les associations p. 32 - 40

MANIFESTATIONS p. 41

NUMÉROS UTILES p. 42

Le Réveil
DE SAINT-PORCHAIRE

Directeur de la publication : Jean-Claude Grenon

Comité de rédaction : Mairie de Saint-Porchaire

Maquette et impression : Imprimerie Lagarde 05 46 22 70 55

Tirage : 950 exemplaires

Diffusion gratuite. Reproduction partielle ou totale interdite.

Juin 2024

Le mot du maire

*Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,*

La construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire constitue un des projets importants de ce mandat, projet élaboré en coordination avec les professionnels de santé souhaitant travailler ensemble. Au cours de ce premier semestre, la MSP est devenue une réalité. Au fil des mois, vous avez pu observer sa construction et l'aspect général du projet, construction qui s'intègre parfaitement dans le bâti de notre centre-bourg. Les travaux se déroulent selon le planning établi par le cabinet d'architectes CORSET- ROCHE de POITIERS. Ces derniers ont d'ailleurs invité les professionnels de santé, futurs utilisateurs des lieux, à voir les volumes créés à l'intérieur et qui leur seront dévolus lors de l'ouverture aux patients dans les mois prochains. Actuellement le second œuvre est bien avancé et les travaux de finition vont être entrepris prochainement. Chacun sait que le mois d'août est un mois au cours duquel les entreprises ont moins d'activités et il paraît très raisonnable de penser que l'ouverture de notre Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire sera officielle vers la fin du mois de septembre 2024, une fois les travaux d'aménagement extérieur terminés.

Depuis plusieurs mois, des travaux importants sont en cours Rue de la Mairie, Rue des Chênes, Rue du Terrier, et maintenant Rue de Royan. ENEDIS a commencé un vaste projet qui consiste à faire disparaître de nos paysages immédiats tout un ensemble de lignes aériennes moyenne tension c'est-à-dire 30 000 volts et de réaliser un réseau souterrain. Nous avons profité de l'ouverture de tranchées dans les rues susnommées pour procéder à l'enfouissement des réseaux basse tension, réseaux téléphoniques et éclairage public. Ainsi vont disparaître d'ici la fin de l'année les poteaux et les fils électriques et téléphoniques, ce qui redonnera à ces rues une qualité visuelle mettant en valeur la diversité des maisons.

Voir disparaître les lignes moyenne tension c'est non seulement améliorer la sécurité de la distribution de cette énergie que nous utilisons au quotidien et ne plus voir des poteaux et des lignes sous tension tombés à terre lors des tempêtes ; c'est aussi retrouver des paysages moins encombrés et donc plus agréables. Il reste encore quelques mois de travaux et il faut donc faire preuve de patience et accepter quelques désagréments, là où les travaux sont et seront effectués.

Je veux aussi évoquer les services publics qui sont proposés par les différentes collectivités ; essentiellement la Communauté de Communes et la Commune, chacune dans leur domaine de compétences. Nous sommes tous attachés à leur bon fonctionnement et sommes prompts à réagir lorsque le service attendu n'est pas rendu comme il se doit. Il en est ainsi, par exemple, lorsque les conteneurs ou les sacs jaunes ne sont pas ramassés par le service chargé de la collecte.

De même, du ressort de la commune, la cantine et la garderie périscolaire sont des services mis en œuvre par la collectivité depuis des décennies de façon à rendre plus facile l'organisation familiale et l'accueil des élèves ; services qui, au titre de la loi, ne sont pas obligatoires mais qui, dans les faits, sont indispensables.

Suite page suivante...

Ces différents services, vous le savez bien, ne sont pas gratuits et chaque utilisateur doit participer à la dépense financière réalisée par chaque collectivité. En acquittant une redevance pour les déchets ménagers, en réglant les factures émises chaque mois pour les frais de cantine et/ou de garderie.

Parlons vrai, nous constatons d'année en année l'augmentation des sommes impayées tant en ce qui concerne la Communauté de Communes que la Commune, c'est-à-dire que certains s'exonèrent du paiement de ce qu'ils doivent. Les services publics dont je parle sont indispensables et d'ailleurs personne ne les remet en cause donc il est logique que chacun contribue à leur bon fonctionnement. Soyez persuadés qu'il existe d'autres solutions pour que les sommes nécessaires au fonctionnement soient recouvrées. Solutions qui pourraient faire grincer les dents ! Sachez qu'à ce jour, au milieu de l'année, pour la seule commune de SAINT-PORCHAIRE, la somme cumulée des impayés au titre des déchets ménagers est de l'ordre de 15 000 €. Je souhaite que les situations des débiteurs soient rapidement réglées. De même, pour les services communaux, certaines sommes deviennent difficilement acceptables.

Au moment où les collectivités, qui se doivent d'apporter des solutions à leurs administrés, éprouvent ou vont éprouver plus de difficultés, il faut que chacun assume ses choix et ses responsabilités. Nous sommes tous ensemble pour améliorer notre quotidien.

Nous voici en Juin, proches de vacances méritées, et même si les beaux jours ensoleillés sont encore hésitants, je vous souhaite de passer de très agréables journées de Juillet et d'Août 2024. Venez admirer le feu d'artifice le 13 Juillet.

Jean-Claude Grenon,
Maire de Saint-Porchaire



Conseil municipal

Séance du 4 décembre 2023

Finances

2023/43 - Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles

Comme les années précédentes, les associations sportives et culturelles de la Commune ont été sollicitées pour connaître leur besoin de financement. La Commission en charge de la vie associative a examiné les demandes des associations qui ont été déposées en mairie. Les représentants des 13 associations ont été reçus par la Commission.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal,
ACCORDE aux associations sportives et culturelles suivantes, ayant un intérêt local, une subvention de fonctionnement :

- Association des Parents d'Elèves	400 €
17 voix pour, 2 abstentions M ^{me} Boursiquot et M. Le Pouliquen	
- Ateliers Artistiques du Bruant	2.000 €
unanimité	
- Badminton Saint-Porchaire 17	600 €
unanimité	
- Amitié Saintonge Banfora	500 €
unanimité	
- Club de Gymnastique Volontaire	500 €
unanimité	
- Fête du Bruit	600 €
unanimité	
- Judo Club	1.800 €
unanimité	
- La Boule Blanche	700 €
unanimité	
- Les Voix du Bruant	600 €
unanimité	
- MAM Le Nid des Hirondelles	200 €
18 voix pour, 1 abstention M ^{me} Boursiquot	
- St-Porchaire/Corme Royal Football Club	2.000 €
unanimité	
- Tennis Club de Saint-Porchaire	2.000 €
unanimité	
- Théatr'O'Vert	800 €
unanimité	
TOTAL	12.700 €

PRÉCISE que les conseillers étant concernés par l'une de ces associations n'ont pas pris part ni au débat ni au vote.

DIT que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal chapitre 65.

Finances

2023/44 - Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire - Demande de maintien de la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), relève d'une décision du Préfet de Région. Pour cette demande, la Commune n'a reçu ni accord, ni refus et la Préfecture nous a demandé de maintenir notre demande sur 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE le maintien de sa demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) déposée en 2023, pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et du Programme Petites Villes de Demain (PVD) dont le montant est estimé à 1.739,812 € HT.

ACCÉPTE le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION	MONTANT
. Travaux	1.315.300 €
. Voirie - VRD - Espaces verts	262.000 €
. Maîtrise d'œuvre	152.000 €
. Missions SPS et CT	8.112 €
. Études	2.400 €
TOTAL H.T.	1.739.812 €

Suite page suivante...

FINANCEMENT	ACQUISE SOLLICITÉE	MONTANT ÉLIGIBLE	%	MONTANT
État- DETR	Acquis	1.315.300 €	26,45%	347.949,00 €
État- DSIL	Sollicitée	1.739.812 €	15,00%	260.971,80 €
FEADER	Sollicitée	1.739.812 €	5,75%	100.000,00 €
Région	Acquise	1.739.812 €	11,50%	200.000,00 €
Département	Sollicitée	1.739.812 €	5,29%	92.000,00 €
Fonds propres	Acquis+ Emprunt	1.739.812 €	42,44%	738.291,20 €

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2024 à l'opération 121.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

2023/45 - Travaux de rénovation de la salle des fêtes - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR)

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes étaient envisagés en 2023 mais en raison du projet de la Maison de Santé, ces travaux ont été repoussés à 2024.

Ces travaux sont éligibles à la DETR et les dossiers doivent être déposés au plus tard le 15 janvier 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 18 voix pour, 1 abstention (M^{me} Moizan), le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024, pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes, dont le montant est estimé à 102.000 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION	MONTANT
. Ravèlement de façade	19.000 €
. Remplacement ouvertures	50.000 €
. Électricité	25.000 €
. Désenfumage	8.000 €
TOTAL H.T.	102.000 €

FINANCEMENT	ACQUISE SOLLICITÉE	MONTANT ÉLIGIBLE	%	MONTANT
État- DETR	Sollicitée	102.000 €	40%	40.800 €
Département	Sollicitée	102.000 €	20%	20.400 €
Fonds propres	Acquis	102.000 €	40%	40.800 €

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2024 à l'opération 140.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

2023/46 - Réparation du mur de la Place Bézier - Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

La réparation du mur de la Place Bézier, qui s'est effondré suite aux fortes intempéries de ces derniers jours, est éligible à une subvention du Département de la Charente-Maritime au titre du Fonds pour la revitalisation des communes rurales, à hauteur de 30 % du montant HT.

Les travaux de réparations sont estimés à 21.536,98 € HT / 25.844,38 € TTC et seront réalisés au début du mois de janvier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 17 voix pour, 1 abstention (M^{me} Louassier) et 1 contre (M^{me} Moizan), le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime le versement d'une subvention au titre du Fonds pour la revitalisation des communes rurales, pour les travaux de réparation du mur de la Place Bézier d'un montant estimés de 21.536,98 € HT.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget primitif de l'année 2023.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal.

Finances

2023/47 - Affaires scolaires - École élémentaire: participation financière pour les élèves hors commune - année scolaire 2022/2023

Notre école accueille des élèves non domiciliés sur la Commune. Tout d'abord, 12 élèves inscrits

en ULIS, dont l'inscription à l'école de Saint-Porchaire est effectuée par les services de l'Éducation Nationale et pour lesquels ni Saint-Porchaire, ni la commune de résidence n'ont leur avis à donner. Puis, d'autres élèves après accord entre les communes, notamment sur la participation financière, par commodités pour les familles, notamment professionnelles.

Pour l'année scolaire 2022/2023, le montant des dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 a été de 77.063,92 €. Avec un effectif de 136 élèves inscrits à l'école élémentaire sur cette période, le coût des dépenses de fonctionnement par élève est de 566,65 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité,
le Conseil Municipal,

FIXE le montant de la participation financière pour les élèves d'élémentaire hors commune à 566,65 €.

SOLLICITE cette participation auprès des Communes qui ont donné leur accord pour les inscriptions à l'école élémentaire de Saint-Porchaire et accepté de participer aux dépenses de fonctionnement ou pour les élèves inscrits en ULIS.

INDIQUE que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal chapitre 74.

Finances

2023/48 - Affaires scolaires - École maternelle: participation financière pour les élèves hors commune - année scolaire 2022/2023

Pour ce qui est de l'école maternelle, le montant des dépenses de fonctionnement pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 a été de 65.906,45 €. Avec un effectif de 58 élèves inscrits à l'école maternelle sur l'année scolaire 2022/2023, le coût des dépenses de fonctionnement par élève est de 1.136,32 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité,
le Conseil Municipal,

FIXE le montant de la participation financière pour les élèves de maternelle hors commune à 1.136,32 €.

SOLLICITE cette participation auprès de la Commune qui a donné son accord pour l'inscription à l'école maternelle de Saint-Por-

chaire.

INDIQUE que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal chapitre 74.

Finances

2023/49 - Remboursement des dépenses d'éclairage public des villages mitoyens - Les Jeuzines - Le Grand Pallet - Les Maigrières

Comme chaque année, il est proposé de récupérer les dépenses de fonctionnement de l'éclairage public des villages mitoyens des Jeuzines, des Maigrières (poste le Cocard) et du Grand Pallet sur les communes limitrophes concernées.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 18 voix pour, 1 abstention (M^{me} Moizan), le Conseil Municipal,

FIXE le montant de la participation financière à l'éclairage public des villages mitoyens à :
- pour la commune de Les Essards : 160,56 €,
- pour la commune de St-Sulpice d'Arnoult : 82,22€.

DIT que cette recette sera constatée au budget communal au chapitre 75.

Marchés Publics

2023/50 - Maison Marie Bon / Pierre Loti - Travaux de réhabilitation : avenant n° 3 pour le lot n° 04 - Menuiseries intérieures

L'ensemble des factures concernant les travaux de réhabilitation de la Maison Marie Bon / Pierre Loti ont fait l'objet d'un DGD (décompte général et définitif), à l'exception du lot n° 04/menuiseries intérieures puisque des travaux n'ont pas été réalisés. Il convient alors de valider cette moins-value par avenant :

- plinthes et habillage de porte en moins dans chaque pièce,
- montant du marché :
20.107,13 € HT / 24.128,56 € TTC
- montant de l'avenant n° 1 :
1.863,10 € HT / 2.235,72 TTC
- montant de l'avenant n° 2 :
580,13 € HT / 696,16 € TTC
- montant de l'avenant n° 3 :
-836,57 € HT / -1.003,88 € TTC
- nouveau montant du marché :
21.713,79 € HT / 26.056,55 € TTC

Suite page suivante...

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 15 voix pour (M^{mes} Louassier et Moizan et M. Garraud et Tireau n'ont pas pris part au vote), le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 3 en moins-value au marché public de travaux de réhabilitation de la Maison Marie Bon / Pierre Loti pour le lot n° 04 - menuiseries intérieures, présenté par l'entreprise BMS 17, d'un montant de 836,57 € HT / 1.003,88 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 04 est ainsi de 21.713,79 € HT / 26.056,55 € TTC.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 236.

Personnel

2023/51 - Protection sociale complémentaire prévoyance des agents communaux - revalorisation du montant de la participation de l'employeur

Conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les agents titulaires de la Commune bénéficient d'une participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance (le maintien de salaire). Cette participation mensuelle avait été fixée à 20 € pour tout agent à temps complet et proratisée en fonction du temps de travail pour les agents à temps non complet, pouvant justifier d'une adhésion à une garantie prévoyance labellisée, tel que prévu par le décret.

Au 1^{er} janvier 2024, les cotisations aux contrats de prévoyance vont connaître une augmentation comprise entre 16 % et 35 %, selon les conditions des contrats. Afin que les agents ne soient pas trop pénalisés, il est proposé d'augmenter la participation de la Commune en tenant compte du taux d'augmentation de chacun. Ainsi la participation de l'employeur sera augmentée mensuellement de 3 à 7 € en fonction du contrat de chacun, à compter du 1^{er} janvier 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la revalorisation de la participation financière de la Commune à la protection sociale complémentaire prévoyance (maintien de salaire) des agents communaux titulaires ou stagiaires à temps complet ou à temps non complet ayant souscrit un contrat labellisé.

PRÉCISE que dans un but d'intérêt social, la participation sera modulée, pour tenir compte du revenu des agents et des critères d'adhésion de chacun à son contrat individuel.

PRÉCISE que le montant de la participation financière de la Commune est fixé mensuellement, à compter du 1^{er} janvier 2024, de 23 € à 27 € pour les agents à temps complet et calculer au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 012.

Personnel

2023/52 - Création de 4 emplois d'agents recenseurs pour la réalisation de l'enquête de recensement de l'année 2024

Le dernier recensement de la Commune date de 2018. Suite au Covid 19, le recensement avait été ajourné et ainsi reporté en 2024. Les opérations de recensement se dérouleront donc du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Pour mener à bien cette opération, la Commune est encadrée par un agent de l'Insee et un agent coordonnateur dont la fonction consiste à préparer, à organiser et à gérer le recensement. Cet agent a suivi début novembre la formation adéquate.

Compte tenu de notre population et du découpage de la Commune en 4 districts, il convient de recruter 4 agents recenseurs.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE la création de quatre emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 29 février 2024 pour les opérations de l'enquête de recensement de l'année 2024.

DIT que les agents ainsi recrutés seront rémunérés en fonction du nombre de questionnaires dont les montants sont fixés comme suit : - feuille de logement : 2,50 €
- bulletin individuel : 1,90 €

AUTORISE le Maire à recruter le personnel nécessaire pour pourvoir ces postes.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 012.

Personnel

2023/53 - Mandat au Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour négocier et lancer la procédure de marché public ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

La réforme de la protection sociale complémentaire initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement, rend la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture prévoyance ou «garantie maintien de salaire» couvre les risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité,

le Conseil Municipal,

SE JOINT à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Charente-Maritime prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 susvisée et de lui donner mandat :

- pour lancer la procédure de marché public nécessaire à sa conclusion, et
- pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives.

DONNE mandat au Maire pour déterminer avec le Centre de Gestion les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi que pour approuver l'accord négocié conformément à l'article L224-3 du CGFP.

PREND acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion dont la prise d'effet sera fixée au 1^{er} janvier 2025.

Séance du 12 février 2024

Finances

2024/02 - Autorisation de paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Comme tous les ans, dans l'attente du vote du budget primitif, des factures d'investissement doivent être payées. Le Conseil doit alors autoriser le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement. Cette autorisation est donnée dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'année précédente étant entendu que ces crédits seront inscrits lors de l'adoption du BP 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024, soit 623.240 €, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION	FOURNISSEUR	MONTANT TTC	OPE / ART
Reconstruction mur Place Bézier	Sarl Coutin Sébastien	26.000,00 €	228/2138
Traceuse terrain stade de foot	Décathlon Pro	670,00 €	127/215738
TOTAL		26.670,00 €	

Finances

2024/03 - Rénovation de la salle des fêtes - Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

Les travaux de la salle des fêtes estimés à 89.984 € HT / 107.980 € TTC, éligibles à la DETR, sont aussi éligibles à une subvention du Département, autour de 25 %.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 14 voix pour et 5 abstentions (M^{mes} Louassier, Moizan et Tirand, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime dans le cadre du fonds pour la revitalisation des communes rurales, pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes, estimés à 89.984 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2024 à l'opération 140.

Suite page suivante...

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

2024/04 - Extension des ateliers municipaux - Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

Cette année, il est envisagé d'agrandir les ateliers municipaux pour créer 4 box supplémentaires, soit une superficie total de 48 m², notamment pour ranger et stocker le matériel, qui appartient pour une grande partie aux associations, qui était auparavant dans l'annexe de la Maison Marie Bon. Le montant de l'opération est estimé à 62.274,33 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 abstentions (M^{mes} Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal, **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour les travaux d'extension des ateliers municipaux, estimés à 62.274,33 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2024 à l'opération 144.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Marchés publics

2024/05 - Travaux de restauration du Chœur de l'église Saint-Porchaire : avenant n° 1 au lot 2 - peintures murales

Les travaux intérieurs de l'église sont en cours. Lors de ces travaux, l'architecte a constaté qu'une console de plâtre soutenant une statue du goutte-reauxud, côté Rue Nationale, est fissurée et qu'il convient de la restaurer avant d'y redéposer la statue. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise ARTHEMA titulaire du lot 2-peintures murales. Les travaux supplémentaires s'élèvent à 1.474,20 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** l'avenant n° 1 au marché public de travaux de restauration du Chœur de l'église Saint-Porchaire pour le lot n° 2 - peintures murales, présenté par l'entreprise ARTHEMA, d'un montant de 1.474,20 € HT / 1.769,04 € TTC.

DIT que le montant du marché de la tranche optionnelle 1 pour le lot 2-peintures murales est ainsi porté à 70.586,28 € HT / 84.703,54 € TTC, soit un impact de 2,13 % par rapport au montant initial du lot.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 088.

Finances

2024/06 - Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : avenant n° 1 au lot 2/gros œuvre-enduit-habillage pierre

Lors des travaux de terrassement des fondations de la maison de santé, l'entreprise a constaté, malgré l'étude de sol, que le terrain est très hétérogène contenant diverses poches de calcaire et par endroit un sol meuble. Il a donc été nécessaire d'utiliser une fraise afin de réaliser les travaux de façon moins agressive pour les maisons voisines. L'utilisation de cette fraise entraîne un surcoût non prévu au marché.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 abstentions (M^{mes} Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal, **ACCEPTE** l'avenant n° 1 au marché public de travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire pour le lot n° 2, gros œuvre, enduit, habillage pierre, présenté par l'entreprise ALM ALLAIN, d'un montant de 1.556,53 € HT / 1.867,84 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 2, gros œuvre, enduit, habillage pierre, est ainsi porté à 271.154,16 € HT / 325.384,99 € TTC, soit un impact de 0,58 % par rapport au montant initial du lot.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 121.

Marchés publics

2024/07 - Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : avenant n° 1 au lot 12/chauffage-ventilation-plomberie sanitaire

Cet avenant présenté par l'entreprise CIGEC, titulaire du lot 12/chauffage-ventilation-plomberie sanitaire concerne principalement des travaux en doublon avec d'autres lots. Soit au total une moins-value de 990,85 € HT / 1.189,02 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 abstentions (M^{mes} Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché public de travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire pour le lot n° 12/ chauffage-ventilation-plomberie sanitaire, présenté par l'entreprise CIGEC, d'un montant de - 990,85 € HT / - 1.189,02 € TTC.

DIT que le montant du marché pour le lot 12/ chauffage-ventilation-plomberie sanitaire est ainsi porté à 187.394,91 € HT / 224.873,89 € TTC, soit un impact de - 0,53 % par rapport au montant initial du lot.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 121.

● photovoltaïque, au regard du règlement Plan Local d'Urbanisme :

- sur toitures habitations particulières et bâtiments publics sur l'ensemble du territoire de la Commune

- le long de la RD 137 orientation sud

- zone naturelle de la carrière

DIT que la présente délibération sera transmise, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

Urbanisme

2024/08 - Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables - identification des zones EnR

La promulgation de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le 10 mars 2023 qui détermine à l'horizon 2050 de multiplier par dix les productions d'énergie solaire et par deux les productions d'énergie par l'éolien terrestre. À compter du 1^{er} juillet 2023 et jusqu'à la fin de l'année 2023, les élus locaux sont invités à proposer leurs zones d'accélération. L'objectif est que les communes puissent faire leurs remontées à leur référent préfectoral avant le 31 décembre 2023. Passer cette échéance, il sera toutefois possible de communiquer des zones d'accélération à l'État au fil de l'eau en concertation avec le référent préfectoral. Ce dernier présentera les zones d'accélération lors d'une conférence départementale. Il transmettra la cartographie des zones d'accélération pour avis au comité régional de l'énergie.

Ainsi sera déterminé un schéma régional des zones d'accélération pour un début de mise en œuvre en 2027.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 contre (M^{mes} Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,

IDENTIFIE les zones d'accélération de production des énergies renouvelables EnR sur la Commune de Saint-Porchaire, ainsi qu'il suit :

● ombrières : zone d'activité Les Racines

Domaine et patrimoine

2024/09 - Cession de la parcelle AL 345 sise Fief du Moulin de la Groie

La Commune est devenue propriétaire de plusieurs parcelles dans le secteur du Fief du Moulin de la Groie appartenant à la SCI Le Garlaban. Il est proposé aujourd'hui de vendre la parcelle AL 345 à l'auto-école Le Bruant pour y implanter une piste dite «plateau» pour le permis motos et scooters.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

CÈDE à la SCI TREBOR.B, sise 2 rue du Vieux Four à 17250 Saint-Porchaire, la parcelle communale cadastrée AL 345 sise Fief du Moulin de la Groie, selon plan ci-annexé.

FIXE le prix de vente à 8 €/m², soit un prix total de 9.464 €.

DIT que les frais de bornage (si nécessaire) et les frais de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document relatif à cette vente.

DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal, chapitre 024.

Personnel

2024/10 - Assurance statutaire - habilitation du Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative

La Commune adhère au contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel communal

Suite page suivante...

en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service, négocié par le Centre de Gestion. Le contrat actuel arrive à terme le 31 décembre 2024. Par conséquent le contrat doit être remis en concurrence en application du Code de la commande publique. Comme depuis de nombreuses années, le Centre de Gestion se propose de négocier ce contrat pour l'ensemble des communes de son ressort, en mutualisant les risques, sachant qu'à l'issue de la procédure, la Commune est libre d'y adhérer ou pas.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité,
le Conseil Municipal,
CHARGE le Centre de Gestion de la Charente-Maritime de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
PRÉCISE que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, *accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption.*
- agents affiliés à l'IRCANTEC. : *accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption.*
PRÉCISE que pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules et que les conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :
- durée du contrat : 4 ans avec effet du 1^{er} janvier 2025
- régime du contrat : capitalisation
AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Séance du 8 avril 2024

Domaine et patrimoine

2024/12 - Cession d'une partie de la parcelle AL 341 sise Fief du Moulin de la Groie à Monsieur Matthieu MAILLART

Lors de la séance du 26 juin 2023 la parcelle AL 350 a été vendue à Monsieur Matthieu Maillart pour installer son activité de plombier-chauffagiste dans la zone artisanale. Pour son activité, cette entreprise est livrée environ une fois par semaine par des poids lourds ; il est donc nécessaire pour elle de créer un chemin d'accès depuis sa parcelle vers le chemin rural. Suite à l'achat par la Commune de la parcelle AL 341, une division parcellaire a été réalisée et la Commune peut maintenant en vendre une partie à Monsieur Maillart, soit 911 m².

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité,
le Conseil Municipal,
CÈDE à Monsieur Matthieu MAILLART, domicilié à Pont l'Abbé d'Arnoult (17250), une partie de la parcelle communale, d'une superficie d'environ 911 m², cadastrée AL 341 (nouveaux numéros AL 532 et AL 533) sise Fief du Moulin de la Groie, selon plan ci-annexé.
FIXE le prix de vente à 3.644 €.
DIT que les frais de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document relatif à cette vente.
DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal, chapitre 024.

Domaine et patrimoine

2024/13 - Modification de la délibération n° 2023/34 du 26 juin 2023 relative à la cession de la parcelle AL 350 sise Fief du Moulin de la Groie à Monsieur Matthieu MAILLART

Lors de la séance du 26 juin 2023, le Conseil a accepté de vendre la parcelle AL 350 à M. Maillart pour installer son activité de plombier-chauffagiste dans la zone artisanale. Il lui a alors été proposé un terrain classé en zone UXa, pour une superficie d'environ 2.200 m².

Il s'avère que le bornage de la parcelle à céder fait état d'une superficie de 2.348 m². Il convient alors de modifier la délibération du 26 juin 2023 pour

mettre en concordance la superficie retenue et le montant de la transaction, soit 2.348 m² et 18.784 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
MODIFIE sa délibération n° 2023/34 du 26 juin 2023 ainsi qu'il suit :
CÈDE à Monsieur Matthieu MAILLART une partie de la parcelle communale, soit 2.348 m², cadastrée AL 350 (nouveau numéro AL 529) sise Fief du Moulin de la Groie, selon plan ci-annexé.
FIXE le prix de vente à 8 €/m², soit un prix total de 18.784 €.
DIT que les frais de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document relatif à cette vente.
DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal, chapitre 024.

Domaine et patrimoine

2024/14 - Acquisition de la parcelle AL 347 sise Fief du Moulin de la Groie appartenant à CARRIÈRES ET MATÉRIAUX DU GRAND OUEST (CMGO)

Dans le cadre du projet d'aménagement et d'extension de la zone artisanale située Fief du Moulin de la Groie, la Commune a déjà acquis plusieurs parcelles dans ce secteur et en a déjà revendues trois : la parcelle AL 350 à Monsieur Maillart, la parcelle AL 343 à la SCI Beckbaum et la parcelle AL 345 à la SCI TREBOR.B (auto-école). Afin de continuer ce projet, la Commune souhaite acquérir deux autres parcelles, la parcelle AL 347 d'une superficie de 1.197 m², qui appartient à Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO), c'est-à-dire à la carrière de Saint-Porchaire, et la parcelle AL 346, d'une superficie de 1.204 m², appartenant à Alain-Eric WESCHLER.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 abstentions (M^{mes} Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,
ACQUIERT la parcelle AL 347 sise Fief du Moulin de la Groie, d'une superficie totale de 1.197 m² appartenant à Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO), selon plan ci-annexé.
FIXE le prix d'acquisition à 6.000 €.
DIT que les frais de rédaction de l'acte notarié

seront à la charge de la Commune.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document relatif à cette vente.

DIT que la dépenses en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 21.

Domaine et patrimoine

2024/15 - Acquisition de la parcelle AL 346 sise Fief du Moulin de la Groie appartenant à Monsieur Alain-Eric WESCHLER

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 abstentions (M^{mes} Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,
ACQUIERT la parcelle AL 346 sise Fief du Moulin de la Groie, d'une superficie totale de 1.204 m² appartenant à Monsieur Alain-Eric WESCHLER, selon plan ci-annexé.
FIXE le prix d'acquisition à 6.000 €.
DIT que les frais de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la Commune.
AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte et de tout document relatif à cette vente.
DIT que la dépenses en résultant sera imputée au budget communal, chapitre 21.

Marchés publics

2024/16 - Lotissement Les Coudraies Sud - Avenant au lot VRD

L'entreprise EUROVIA chargée des travaux des VRD du lotissement communal présente un avenant en plus-value et en moins-value en raison de modifications sur les matériaux de finition entre les quantités définies au moment du marché et celles réalisées : prix en plus-value d'un montant total de 74.035 € HT ; prix en moins-value d'un montant total de 71.700 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché public de travaux pour l'aménagement des VRD du Lotissement «Les Coudraies Sud» pour le lot VRD, présenté par l'entreprise EUROVIA, d'un montant de 2.335,00 € HT / 2.802,00 € TTC.
DIT que le montant du marché pour le lot VRD est ainsi porté à 346.247,00 € HT / 415.496,40 € TTC, soit un impact de 0,7 % par rapport au mon-

Suite page suivante...

tant initial du marché.
DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 249.

Marchés publics

2024/17 - Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : avenant n° 1 au lot 3/ charpente bois

L'entreprise Charpente Billy présente un avenant en moins-value concernant la suppression du pare-vapeur prévu pour ce lot sachant que l'étanchéité à l'air sera assurée par la membrane prévue au lot 7 / ouvrages plaques de plâtre.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 abstentions (M^{mes} Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal, **ACCEPTE** l'avenant n° 1 au marché public de travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire pour le lot n° 3/charpente bois, présenté par l'entreprise CHARPENTE BILLY, d'un montant de -943,08 € HT / -1.131,70 € TTC.
DIT que le montant du marché pour le lot 3/ charpente bois est ainsi de 50.119,23 € HT / 60.143,08 € TTC, soit un impact de -1,85 % par rapport au montant initial du lot.
DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 121.

Marchés publics

2024/18 - Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : avenant n° 1 au lot 4/ couverture tuiles

L'entreprise LOPES ET FILS présente un avenant en plus-value : remplacement d'une sortie en toiture de 160 par une sortie en diamètre 400 suivant calcul aérodynamique de l'entreprise, d'un montant de 335 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 abstentions (M^{mes} Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal, **ACCEPTE** l'avenant n° 1 au marché public de travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire pour le lot n° 4/couverture tuiles, présenté par l'entreprise LOPES ET FILS, d'un montant de 335,00 € HT / 402,00 € TTC.
DIT que le montant du marché pour le lot 3/ charpente bois est ainsi porté à 60.779,50 € HT / 72.935,40 € TTC, soit un impact de 0,55 %

par rapport au montant initial du lot.
DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 121.

Marchés publics

2024/19 - Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : avenant n° 1 au lot 8/ menuiseries intérieures bois

L'entreprise Bougnoteau présente un avenant en plus-value et en moins-value pour tenir compte de modifications et d'adaptations de l'ensemble du mobilier, soit des aménagements intérieurs de placards, d'installation de plans stratifiés de dimensions différentes ou encore de modifications d'un banc d'assise avec dossier en bois massif : prix en plus-value : 31.793,91 HT ; prix en moins-value : 23.155,41 € HT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 abstentions (M^{mes} Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal, **ACCEPTE** l'avenant n° 1 au marché public de travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire pour le lot n° 8 / menuiseries intérieures bois, présenté par l'entreprise Bougnoteau, d'un montant de 8.638,50 € HT / 10.336,20 € TTC.
DIT que le montant du marché pour le lot 8/ menuiseries intérieures bois est ainsi porté à 66.988,58 € HT / 80.386,30 € TTC, soit un impact de 14,80 % par rapport au montant initial du lot.
DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, opération 121.

Finances

2024/20 - Budget communal - Compte financier unique de l'exercice 2023

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, hors la présence de Monsieur Jean-Claude Grenon, Maire, **avec 18 voix pour et 1 abstention (M^{me} Moizan),** le Conseil Municipal, **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2023 dont la balance est arrêtée comme suit :

• Section de fonctionnement :

- recettes	1.596.730,32 €
- dépenses	1.077.361,75 €

- résultats 2023 - excédent 519.368,57 €
- excédent antérieur 1.420.070,11 €

soit un résultat de clôture excédentaire :
1.939.438,68 €

• Section d'investissement :

- recettes 1.279.488,91 €
- dépenses 1.143.134,75 €
- résultats 2023 - excédent 136.354,16 €
- excédent antérieur 427.507,48 €

soit un résultat de clôture excédentaire de :
563.861,64 €

CONSTATE que l'excédent de clôture s'élève à **2.503.300,32 €**.

Finances

2024/21 - Budget communal - Affectation des résultats de l'exercice 2023

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 18 voix pour et 1 abstention (M^{me} Moizan), le Conseil Municipal,
CONSTATE que la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de 1.939.438,68 €.
CONSTATE que la section d'investissement au titre de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de 563.861,64 €.
CONSTATE les restes à réaliser d'un montant de 1.155.200 €.
DÉCIDE d'affecter en section d'investissement, compte 1068 : 591.338,36 €.
DÉCIDE de reporter en section de fonctionnement, compte 002 : 1.348.100,32 €.
DÉCIDE de reporter en section d'investissement, compte 001 : 563.861,64 €.

Finances

2024/22 - Budget communal - Vote du produit et des taux de la fiscalité directe locale au titre de l'année 2023

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 contre (M^{mes} Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,
FIXE le produit des taxes directes locales, attendu au titre de l'exercice 2024, à la somme de 608.926 euros.

FIXE comme suit les taux de chacune des taxes locales repris au tableau de l'état 1259 :

Taxes	Taux
FONCIER BÂTI	36,29 %
FONCIER NON BÂTI	45,85 %
TAXE D'HABITATION	9,04 %

Finances

2024/23 - Budget communal - Budget primitif 2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 abstentions (M^{mes} Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,
ADOpte ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif 2024 :

DÉPENSES

011 - Charges à caractère général.....	424.300,00 €
012 - Charges de personnel.....	530.600,00 €
65 - Autres charges de gestion courante.....	997.120,32 €
66 - Autres charges financières.....	1.400,00 €
67 - Charges exceptionnelles.....	1.000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires.....	1.800,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section.....	53.800,00 €
023 - Virement sur la section d'investissement.....	905.207,00 €
TOTAL	2.915.227,32 €

RECETTES

013 - Atténuation de charges.....	6.000,00 €
70 - Produits des services.....	167.100,00 €
73 - Impôts et taxes.....	766.400,00 €
74 - Dotations, subventions, participations.....	537.947,00 €
75 - Autres produits de gestion courante.....	83.060,00 €
76 - Produits financiers.....	20,00 €
77 - 78 - Produits exceptionnels.....	6.600,00 €
002 - Excédent antérieur reporté.....	1.348.100,32 €
TOTAL	2.915.227,32 €

ADOpte ainsi qu'il suit, opération par opération, la section d'investissement du budget primitif 2024 :

DÉPENSES

88 - Eglise.....	323.000,00 €
92 - CPC 1 Garderie / Formation.....	8.300,00 €
93 - CPC 2 Hall / Mezzanine / Salle de conférences.....	6.800,00 €

Suite page suivante...

94 - Bibliothèque.....	7.500,00 €
96 - Gendarmerie	71.900,00 €
121 - Maison de santé.....	1.540.000,00 €
127 - Terrains de foot	5.177,00 €
131 - Voirie - Chemins.....	88.300,00 €
136 - Groupe scolaire.....	10.350,00 €
140 - Salle des fêtes	121.200,00 €
143 - Halles et marché	5.000,00 €
144 - Bâtiment technique	74.250,00 €
146 - Eclairage public	5.000,00 €
147 - Espaces verts	6.500,00 €
160 - Maison du tennis et courts	28.710,00 €
163 - Mairie	22.500,00 €
173 - Défense extérieure contre l'incendie	12.000,00 €
178 - Local 55 Rue Nationale.....	10.000,00 €
179 - Local 92 Rue Nationale.....	17.520,00 €
189 - Champ de Foire	20.000,00 €
209 - Presbytère	7.000,00 €
228 - Aménagement Place Bézier	31.000,00 €
236 - Maison Marie Bon / Pierre Loti	3.500,00 €
241 - PLU	8.700,00 €
247 - Aménagement de la Rue Nationale.....	5.000,00 €
249 - Lotissement Les Coudraies Sud.....	387.800,00 €
art 1641 - Emprunt en euros	22.900,00 €
art 168758 - Autres groupements	39.511,00 €
art 2111 - Terrains nus	22.000,00 €
art 2138 - Autres constructions	100.000,00 €
art 041 - Opérations patrimoniales.....	158.386,00 €
TOTAL.....	3.179.804,00 €

RECETTES

88 - Eglise	130.217,00 €
94 - Bibliothèque	700,00 €
96 - Gendarmerie	44.480,00 €
121 - Maison de santé.....	280.000,00 €
130 - Parcours de santé.....	5.300,00 €
131 - Voirie	20.000,00 €
136 - Groupe scolaire.....	19.200,00 €
140 - Salle des fêtes	10.500,00 €
144 - Bâtiment technique	18.000,00 €
173 - Défense extérieure contre l'incendie	3.300,00 €
228 - Place Bézier	12.600,00 €
236 - Maison Marie Bon / Pierre Loti	62.470,00 €
art 10222 - FCTVA.....	120.000,00 €
art 10226 - Taxe d'aménagement.....	50.000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations.....	30.444,00 €
art 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	53.800,00 €
art 041 - Opérations patrimoniales.....	158.386,00 €
art 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé.....	591.338,36 €
art 001 - Excédent reporté	563.861,64 €

art 021 - Virement de la section de fonctionnement	905.207,00 €
TOTAL.....	3.179.804,00 €

AUTORISE le Maire à procéder, durant la gestion 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section de d'investissement.

Finances

2024/24 - Bibliothèque : acquisition du matériel informatique et du logiciel de gestion : demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

Le matériel informatique et le logiciel actuels pour la gestion de la bibliothèque sont à changer. Le Département de la Charente-Maritime dans son programme de soutien à la culture finance cette acquisition à hauteur de 25 %.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 16 voix pour et 2 abstentions (M^{me} Louassier et M. Garraud) et 1 contre (M^{me} Moizan), le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour l'acquisition de matériel informatique et du logiciel Orphée pour la gestion de la bibliothèque, dont le coût est estimé à 2.643,15 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2024 à l'opération 094.

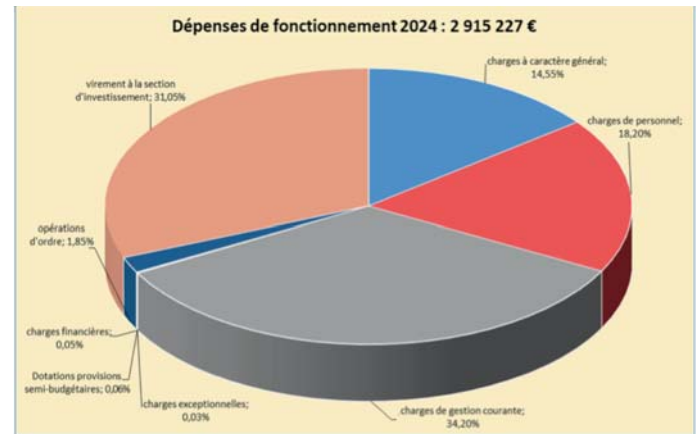
DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

BUDGET

LE BUDGET PRIMITIF 2024

LES RÉSULTATS 2023

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 077 362	3 016 800
↓	
excédent de l'année 2023 1 939 439	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 143 135	1 706 996
↓	
excédent de l'année 2023 563 862	



Au terme des opérations comptables de l'année 2023, l'excédent de clôture s'élève à + 2.503.301 €.

La fiscalité à Saint-Porchaire en 2024

La taxe d'habitation sur les résidences principales a progressivement disparu ; l'État s'est donc engagé à compenser cette perte de recettes fiscales. Il a alors été décidé que les départements allaient voir leur taxe foncière sur le bâti transférée aux communes. Ainsi, il est demandé depuis l'année dernière de fixer un taux de référence en cumulant le taux communal avec celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale qui est égale en Charente-Maritime à 21,50%. Ainsi, pour notre commune, sans modification des taux, la commune a voté un taux de 36,29%, soit 14,79 + 21,50.

Personnel

2024/25 - Modification du tableau des effectifs

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 contre (M^{mes} Louassier et Moizan, M. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal, DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

à raison de 35h par semaine.

DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires.

PRÉCISE que le poste d'adjoint administratif à temps non complet pourra être occupé par un agent contractuel.

MODIFIE le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIF		
		ANCIEN	NOUVEAU	POURVU
Attaché	35h00	1	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{er} cl.	35h00	1	1	1
Adjoint administratif	30h00	0	1	1
Adjoint administratif	35h00	1	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{er} cl.	35h00	0	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	35h00	2	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	23h45	1	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	19h30	2	2	2
Adjoint technique	35h00	1	1	0
Adjoint technique	22h00	1	1	1
Adjoint technique	20h00	1	1	1
Adjoint technique	19h30	1	1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^e cl.	13h15	1	1	1
Total des postes		13	13	11

Suite page suivante...

Administration

2024/26 - Convention d'aménagement d'un parcours sportif VTT avec la Communauté de Communes Cœur de Saintonge

Dans le cadre des actions menées sur le développement touristique et l'aménagement de son territoire, la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, a pour objectif de proposer une offre sportive aux cyclotouristes. Le circuit sportif VTT empruntera des aménagements en site propre et en voirie partagée (chemins ruraux, voies communales...). Pour ce qui est de notre Commune, ce circuit empruntera la rue du Grand Pallet, le chemin rural du Grand Pallet et la rue de la Vallade.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la convention présentée par la Communauté de Communes Cœur de Saintonge pour l'aménagement d'un parcours sportif VTT empruntant des voies communales.

DIT que cette convention définit la nature des obligations à la charge des parties :

- autorisation de passage du parcours VTT sur les voies définies sur le territoire communal
- autorisation d'implantation de la signalétique du parcours sportif VTT
- entretien et maintenance de la signalétique
- entretien courant du circuit

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Les comptes rendus du Conseil Municipal sont consultables dans leur intégralité en Mairie ou sur le site

[www.st-porchaire.fr-rubrique vie municipale/comptes rendus des conseils municipaux](http://www.st-porchaire.fr-rubrique-vie-municipale/comptes-rendus-des-conseils-municipaux)

Tribune d'expression de la minorité



Pourquoi votre taxe foncière continue d'augmenter ?

Nous abordions déjà le sujet ici il y a un an : le montant de la taxe foncière 2023 a augmenté en octobre.

Bien que les réserves de la commune aient atteint la somme astronomique de 2,5 millions d'euros, votre taxe foncière 2024 va encore augmenter ! En effet, l'État renouvelle sa décision d'augmenter les bases locatives et laisse le pouvoir aux communes d'adapter leurs taxes locales.

Nous avons à nouveau proposé une baisse des taux d'imposition communaux, pour que le montant des taxes foncières 2024 reste identique à celles de 2023.

Proposition rejetée pour la 2^{ème} fois par la majorité !

Comme en 2023, M. le Maire et sa majorité ont rejeté notre proposition et choisi de laisser augmenter les montants des taxes foncières. Le motif : il convient d'être prudent face aux dépenses à venir.

Mais cet excès de prudence nous amène à deux questions :

- À l'heure où l'État est en recherche d'économie, ne risque-t-on pas une baisse des dotations et/ou des subventions ?

- Une partie de cet excédent ne pourrait-il pas être utilisé pour mieux répondre aux attentes de la population ?
- Interdiction de pose de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture

Le Ministre de la cohésion des territoires a indiqué dans sa réponse du 04/08/2020 que le PLU n'était plus un motif valable de refus des panneaux photovoltaïques installés en surimposition de toiture. Nous en avons informé M. le Maire et espérons qu'il en tiendra compte pour les prochaines demandes qu'il aura à instruire.

Nous soutenons le dynamisme associatif.

Nous remercions tous les bénévoles qui s'impliquent pour la commune. Bravo aux associations qui génèrent le dynamisme et contribuent à l'attrait de Saint-Porchaire.

Néanmoins, nous regrettons que le travail autour de la vie associative, mené par la commission dédiée, n'ait toujours pas abouti. Nous avons participé activement à la rédaction du projet de politique associative de la commune, en concertation avec plusieurs élus de la majorité. Ce projet est malheureusement toujours en attente, posé sur le bureau de M. le Maire depuis deux ans, bien au chaud tout en bas de la pile.

Pour nous contacter : agirensemblepourSP@gmail.com

Facebook : @AgirEnsemblepourSP

Nadège LOUASSIER, Patrick GARRAUD, Claire MOIZAN et Daniel TIREAU

Rédigé le 13 mai 2024

Distinction pour Madame Stéphanie Haudecœur, secrétaire générale de notre Mairie

Reconnaissance aux Élus Municipaux

La présentation des Vœux, au tout début de chaque année, permet d'inviter toute la population et d'accueillir aussi les nouveaux habitants. C'est aussi l'occasion de présenter la commune et surtout de faire se rencontrer les personnes, parfois éloignées même au sein de notre territoire communal.

C'est aussi la possibilité devant toutes les personnes présentes de remercier et les personnels communaux et les élus pour leur investissement permanent au service de nos concitoyens.

Au cours de cette manifestation, **Madame Stéphanie HAUDECOEUR** a reçu la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon Vermeil, pour 30 années de service au sein des collectivités territoriales.

Tout d'abord en région parisienne puis à la mairie de Les Mathes-La Palmyre, elle est devenue Secrétaire Générale de notre mairie depuis Août 2014. Très attachée à l'esprit du service public, personne compétente et de confiance, cette distinction n'est que la juste reconnaissance de ses qualités professionnelles et humaines.

Il faut savoir remercier les élus et reconnaître leur investissement personnel au service du bien public, au service de l'évolution de notre commune au cours de mandats électoraux successifs. La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est possiblement décernée après avoir consacré 20 années à la vie communale soit en tant que Conseiller municipal, Adjoint au maire ou Maire.

S'engager dans la vie communale en tant qu'élu local n'est pas neutre car il faut accepter d'y consacrer le temps nécessaire, de participer à des instances liées aux collectivités territoriales, délaisser une part de sa vie privée.

Il m'a été particulièrement agréable de mettre à l'honneur trois élus et ainsi reconnaître tout le mérite qui leur revient au service de notre commune.

Alain BOUCHERIT élu depuis 2001, **Nelly BOURSIQUOT** élue en 1995 et **Jean LE POULIQUEN** élu depuis 1983, se sont vus décerner cette Médaille d'Honneur, échelon argent.

Leur investissement personnel sur une période importante mérite reconnaissance, même symbolique à travers cette distinction. C'est grâce à leur intérêt permanent pour l'action municipale que notre commune poursuit une évolution continue qui profite à tous et qui permet à une nouvelle population de s'intégrer très simplement et facilement.



**Merci à tous pour leur dévouement sans faille
en faveur de SAINT-PORCHAIRE.**

Le recensement de la population communale

L'État a déterminé une période précise pour effectuer le recensement de la population : du 18 janvier au 17 février 2024. Notre commune, cette année, était concernée pour réaliser la collecte des éléments qui permettront aux services de l'INSEE (*Institut National de la Statistique et des Études Économiques*) de nous informer sur l'évolution de notre population communale. En accord avec l'INSEE, le territoire communal a été divisé en 4 secteurs, chacun étant confié à un agent recenseur. Chaque agent recenseur a été choisi par Monsieur le Maire en raison de sa très bonne connaissance du centre-bourg et des villages, mais aussi pour avoir réalisé cette mission antérieurement.

Informers les habitants, collecter les documents, s'assurer du recensement effectué par Internet, respecter les taux de réalisation hebdomadaire imposés par l'INSEE, tout cela avec un objectif précis : nommer personne afin de connaître précisément l'évolution de notre population et donc le nombre d'habitants.

Inscription à la garderie et à la cantine

Afin d'inscrire les élèves à la **garderie** et à la **cantine**, les familles ont reçu le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025. Ce dossier est à déposer en mairie **au plus tard le 20 août 2024**. En cas de non inscription aux activités périscolaires, merci de retourner en Mairie uniquement la fiche signalétique (page 2).

Petit rappel : il est possible de payer les factures de la cantine et de la garderie, par prélèvement bancaire. Les familles qui désirent opter pour ce service doivent retourner en mairie l'imprimé joint à ce dossier, accompagné d'un RIB. Il est possible d'adhérer à ce service de prélèvement automatique tout au long de l'année en retournant l'imprimé et un RIB en mairie. **Pour les familles qui ont déjà opté pour ce service, il est inutile de renouveler votre demande (sauf modification des coordonnées bancaires).**

Inscription à l'école

Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2021 sont ouvertes depuis le 15 mai 2024. Pour être admis à l'école maternelle, les enfants devront avoir 3 ans au plus tard le 31/12/2024. Les inscriptions à l'école élémentaire pour les enfants entrant au CP sont ouvertes depuis le 21 mai 2024.

Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie.

Au lendemain du 17 février 2024, tous les documents ont été remis au fonctionnaire de l'INSEE pour contrôle et exploitation.

Je tiens à remercier les 4 agents recenseurs : M^{me} Jacqueline Vital, M^{rs} François Sègue, Claude Boucher, Jean-Maurice Boursiquot et la coordinatrice communale, M^{me} Mauricette Grenon, pour l'efficacité du travail qui s'est déroulé dans un très bon esprit de collaboration.

Ce n'est qu'au cours du second semestre 2024 que l'INSEE nous communiquera le chiffre officiel de notre population.





COMMUNE de SAINT-PORCHAIRE
83 rue Nationale
17250 SAINT-PORCHAIRE
☎ 05 46 95 60 21 • ✉ saint-porchaire2@orange.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION
- année scolaire 2024 / 2025 -

GARDERIE
CANTINE

Ce dossier comprend :

- 1 - La fiche signalétique et la fiche d'inscription à retourner en mairie
- 2 - Le règlement interne aux activités périscolaires à conserver
- 3 - L'accusé de réception du règlement périscolaire à retourner en mairie
- 4 - L'imprimé pour prélèvement automatique des factures
- 5 - Le code de bonne conduite à la cantine à conserver
- 6 - La fiche d'absence pour la garderie
- 7 - La fiche d'inscription mensuelle à la garderie

Dossier d'inscription à retourner avec l'accusé réception du règlement interne
AVANT LE 20 AOÛT 2024

En cas de non inscription aux activités périscolaires,
merci de retourner en Mairie
uniquement la fiche signalétique

Service des titres d'identité

Depuis le 9 mai 2023, la commune de Saint-Porchaire dispose d'un service pour les titres d'identité (carte d'identité et passeport).

Le dépôt de demande et le retrait des cartes d'identité et des passeports se font **EXCLUSIVEMENT** sur **RENDEZ-VOUS** :

- sur le site de la Mairie : www.st-porchaire.fr
 - sur internet : <https://RDV360.com/mairie/Saint-Porchaire-17250>
 - par téléphone : 05 46 73 42 68
- du lundi au vendredi

PRIVILÉGIEZ la pré-demande en ligne sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/>



Résultats des élections européennes sur la commune de Saint-Porchaire

Nombre d'inscrits	1.383	
Nombre de votants	849	61,38%
Blancs	0	-
Nuls	15	1,77%
Suffrages exprimés	834	98,23%
1. POUR UNE HUMANITÉ SOUVERAINE : M. Léopold-Edouard DEHER-LESAIN	0	-
2. POUR UNE DÉMOCRATIE RÉELLE : DÉCIDONS NOUS-MÊMES ! : M. Philippe PONGE	0	-
3. LA FRANCE FIÈRE, menée par Marion Maréchal et soutenue par Éric Zemmour : M ^{me} Marion MARÉCHAL	44	5,28%
4. LA FRANCE INSOUmise - UNION POPULAIRE : M ^{me} Manon AUBRY	22	2,64%
5. LA FRANCE REVIENT ! avec Jordan Bardella et Marine Le Pen : M. Jordan BARDELLA	340	40,77%
6. EUROPE ÉCOLOGIE : M ^{me} Marie TOUSSAINT	49	5,88%
7. FREE PALESTINE : M. Nagib AZERGUI	0	-
8. PARTI ANIMALISTE - LES ANIMAUX COMPTENT, VOTRE VOIX AUSSI : M ^{me} Hélène THOUY	14	1,68%
9. PARTI RÉVOLUTIONNAIRE COMMUNISTES : M. Olivier TERRIEN	0	-
10. PARTI PIRATE : M ^{me} Caroline ZORN	1	0,12%
11. BESOIN D'EUROPE : M ^{me} Valérie HAYER	124	14,87%
12. PACE - PARTI DES CITOYENS EUROPEENS, POUR L'ARMÉE EUROPEENNE, POUR L'EUROPE SOCIALE, POUR LA PLANÈTE ! : M. Audric ALEXANDRE	0	-
13. ÉQUINOXE : ÉCOLOGIE PRATIQUE ET RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE : M ^{me} Marine CHOLLEY	0	-
14. ÉCOLOGIE POSITIVE ET TERRITOIRES : M. Yann WEHRLING	7	0,84%
15. LISTE ASSELINEAU-FREXIT, POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET POUR LA PAIX : M. François ASSELINEAU	13	1,56%
16. PAIX ET DECROISSANCE : M. Michel SIMONIN	2	0,23%
17. POUR UNE AUTRE EUROPE : M. Jean-Marc FORTANÉ	0	-
18. LA DROITE POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE LA FRANCE EN EUROPE : M. François-Xavier BELLAMY	47	5,63%
19. LUTTE OUVRIERE LE CAMP DES TRAVAILLEURS : M ^{me} Nathalie ARTHAUD	2	0,24%
20. CHANGER L'EUROPE : M. Pierre LARROUTOUROU	0	-
21. NOUS LE PEUPLE : M. Georges RENARD-KUZMANOVIC	0	-
22. POUR UN MONDE SANS FRONTIÈRES NI PATRONS, URGENCE RÉVOLUTION ! : M ^{me} Selma LABIB	1	0,12%
23. « POUR LE PAIN, LA PAIX, LA LIBERTÉ ! » PRÉSENTÉE PAR LE PARTI DES TRAVAILLEURS : M ^{me} Camille ADOUE	0	-
24. L'EUROPE ÇA SUFFIT ! : M. Florian PHILIPPOT	3	0,36%
25. NON ! PRENONS-NOUS EN MAINS : M. Edouard HUSSON	0	-
26. FORTERESSE EUROPE - LISTE D'UNITÉ NATIONALISTE : M. Pierre-Marie BONNEAU	0	-
27. RÉVEILLER L'EUROPE : M. Raphaël GLUCKSMANN	103	12,35%
28. NON A L'UE ET A L'OTAN, COMMUNISTES POUR LA PAIX ET LE PROGRÈS SOCIAL : M. Charles HOAREAU	0	-
29. ALLIANCE RURALE : M. Jean LASSALLE	27	3,24%
30. FRANCE LIBRE : M. Francis LALANNE	0	1,-68%
31. EUROPE TERRITOIRES ÉCOLOGIE : M. Guillaume LACROIX	2	0,24%
32. LA RUCHE CITOYENNE : M. Lorys ELMAYAN	2	0,24%
33. GAUCHE UNIE POUR LE MONDE DU TRAVAIL soutenue par Fabien Roussel : M. Léon DEFFONTAINES	17	2,04%
34. DÉFENDRE LES ENFANTS : M. Gaël COSTE-MEUNIER	0	-
35. ÉCOLOGIE AU CENTRE : M. Jean GOVERNATORI	13	1,55%
36. DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE : M. Hadame TRAORE	0	-
37. ESPERANTO LANGUE COMMUNE : M ^{me} Laure PATAS D'ILLIERS	1	0,12%
38. LIBERTÉ DÉMOCRATIQUE FRANÇAISE : M. Patrice GRUDÉ	0	-

Cérémonie de la Commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie de la Commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée au Monument aux Morts, en présence de Monsieur le Maire, des adjoints et des conseillers municipaux et de Monsieur le Député Christophe Plassard.

La cérémonie a été dirigée par Madame Duflos, militaire à la Base Aérienne de Rochefort-Saint Agnant. Cette cérémonie a été suivie du traditionnel vin d'honneur.

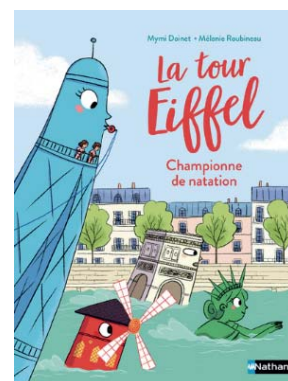
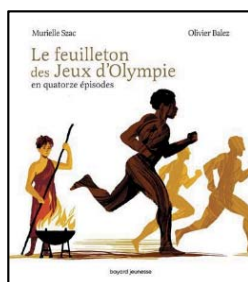
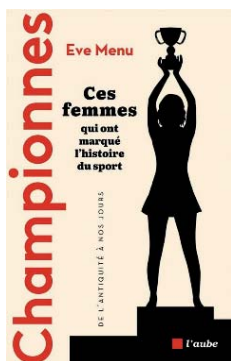


Bibliothèque municipale

2024 : année des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris



À cette occasion, la bibliothèque propose un grand choix de livre sur l'histoire des jeux et du sport ...



... et bien sûr, quelques nouveautés enrichissent le fond.

L'équipe des bénévoles est à votre disposition :

- les **mercredis** de 9h à 11h et de 16h à 18h
- les **vendredis** de 16h à 18h

Au mois d'août, la bibliothèque ne sera ouverte que les mercredis matin de 9h à 11h.

ne pas oublier !

La boîte à livres
située dans le parc de la Mairie

Maison Marie Bon, Pierre Loti à Saint-Porchaire



Les Visites théâtralisées à la Maison Marie Bon, Pierre Loti à Saint-Porchaire

Marie Bon vous reçoit dans sa maison pour évoquer les souvenirs de vacances de son jeune frère Julien Viaud/Pierre Loti passées entre Saint-Porchaire et la forêt de La Roche Courbon et parler d'elle en tant que peintre. *Par la guide conférencière et comédienne Stéphanie Roumegous.*

Mercredi 23 octobre à 14 h 30, 16 h et 17 h 15.

Visite par groupe de 12 pers. Durée : 1 h

Tarif : 9.50 €/personne

0 à 8 ans : gratuit

9 à 16 ans : 4.50 €

Ouverture de visite de la maison Marie Bon et du sentier

Du 21 juin au 21 septembre

En semaine : de 10h à 13h et 15h30 à 18h30 tous les jours sauf lundi toute la journée et mardi matin.

Les week-end : de 10h à 13h et 15h à 18h30.

Dernier départ sur le sentier à 17 h sauf samedi à 14h.

Le château ferme ses portes à 19h.

Le billet pour le sentier peut aussi être acheté auprès du château de la Roche Courbon.

Journées Européennes du Patrimoine 21 et 22 septembre 2024

Circuit guidé de découverte du patrimoine de Saint-Porchaire et visite libre de la Maison Marie Bon :

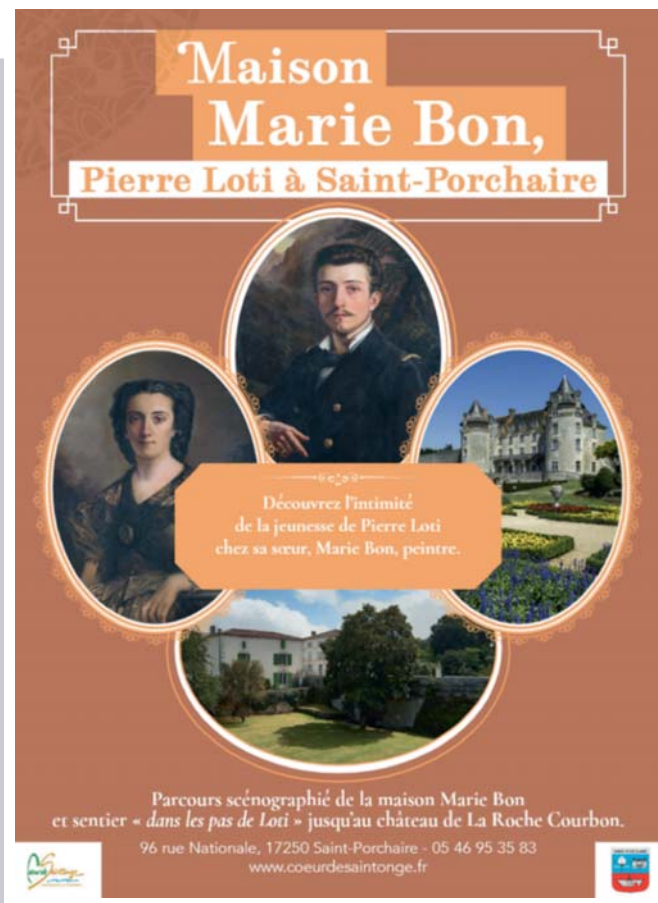
- samedi 21 septembre à 15 h
- dimanche 22 septembre à 10 h 30 et à 15 h

Rendez-vous sur la place Eugène Bézier devant la halle. *Visite guidée par Jean-Jacques Marcombe, habitant de Saint-Porchaire et passionné du patrimoine de Saint-Porchaire.*

Gratuit. Durée : 1 h 15

Pas de réservation

Information sur www.coeurdesaintonge.fr



**Information et réservation obligatoire
au 06 88 31 58 63**

Les travaux

Embellissement de la Commune

Comme vous avez pu le constater, Rue Nationale, en entrée de la ville venant de Saintes, la commune a procédé à la création de parterres de fleurs. Cet acte défini comme embellissement urbain est une volonté municipale qui participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à la préservation de l'environnement. La sélection des plantes a été réfléchi. Pour ce faire, nous nous sommes fait conseiller par des professionnels. Nous avons demandé des plantes économes en eau, qui se contentent de peu voire pas d'arrosage. Les variétés choisies s'adaptent à l'ensoleillement et au type de sol, fleurissent à différentes périodes de l'année et offrent une diversité de couleurs et de hauteurs. Merci à nos employés communaux Grégory et Michel ainsi qu'à Florian Louemba, conseiller municipal pour leurs implications lors de la réalisation de ce projet.



Que sont devenus les deux arbres que trouvaient Place Béziers à proximité du panneau d'information ?

Afin d'avoir une pleine visibilité du panneau d'information, les deux arbres ont été retirés et remplacés par deux «Troène de Californie» de plus faible hauteur, l'un devant les locaux de la Communauté de Communes en lieu et place d'un arbre mort et l'autre sur le terrain communal situé rue du Midi.



Dépôts sauvages sur la Commune

Devant la recrudescence des dépôts sauvages sur notre commune, un **dépôt de plainte** sera systématiquement effectué auprès de la brigade de gendarmerie.

RAPPEL

Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « **dépôt sauvage** », est la résultante d'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, mais parfois par l'occupant des lieux lui-même, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable de cet espace public.



Dépôt sauvage constaté en mars 2024

SAINT-PORCHAIRE

13 JUILLET

19H30

SOIRÉE FESTIVE

Place du Champ de Foire

pique-nique : buvette, grillades

concert LES CROGS

22H30

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Départ Salle des Fêtes

avec Batuk Nago'céan

23H00

FEU D'ARTIFICE

Stade de Foot





Saint-Porchaire

**Forum des Associations
Samedi 7 septembre 2024**

**Parking de l'Aire Sportive
de 10h00 à 13h00**



Octobre Rose

Cette année, la commune sera de nouveau parée de rose pour sensibiliser le grand public contre le cancer du sein, qui reste à ce jour le cancer féminin le plus diagnostiqué au monde.

La municipalité invite ainsi ceux qui le souhaitent à décorer leur devanture de maison tout au long de ce mois d'octobre afin de voir la vie en rose, ne serait-ce qu'un instant...



Autres informations

Bornes de recharge pour véhicules électriques de Saint-Porchaire

COMMENT UTILISER LE SERVICE DE RECHARGE ?



LES BORNES DE RECHARGE DE SAINT PORCHAIRE ET PORT D'ENVAUX SONT OPÉRATIONNELLES ET MONÉTISÉES. POUR AVOIR ACCÈS À CES BORNES, PLUSIEURS POSSIBILITÉS S'OFFRENT AUX UTILISATEURS :

- SE PROCURER UN BADGE
- VIA N'IMPORTE QUEL NAVIGATEUR WEB EN TAPANT LE LIEN XFM INSCRIT SUR L'AUTOCOLLANT DE LA BORNE
- UTILISER L'APPLICATION EN SCANNANT LE QR CODE SUR L'AUTOCOLLANT DE LA BORNE

AVANT D'ARRIVER À LA BORNE

OBTENIR UN BADGE

- Créez votre compte gratuitement sur charge.freshmile.com
- Commandez votre badge pour seulement 4,99 €
- Sans frais d'abonnement
- Livraison sous 3 à 5 jours ouvrés

L'achat d'un badge est optionnel. Si vous possédez un smartphone, téléchargez l'application Freshmile et rechargez votre véhicule partout en France.

RECHARGER SANS COMPTE SUR MOBILE

- Trouvez l'autocollant apposé sur la borne
- Ouvrez le navigateur web de votre smartphone
- Tapez le lien xfm inscrit sur l'autocollant
Exemple : xfm.fr/ABCD1

— Ou —

- Ouvrez une application de lecteur de QR Code
- Trouvez le QR Code apposé sur la borne
- Scannez

Si la borne est payante :

- Donnez une autorisation de paiement par carte bancaire

CONNAÎTRE L'ÉTAT DES BORNES EN TEMPS RÉEL

Accédez à la carte

- Via un navigateur web en tapant l'URL charge.freshmile.com/map

— Ou —

- Via l'application mobile Freshmile
- Vérifiez le tarif et assurez-vous que votre solde est suffisant

DÉMARRAGE

1. Branchez côté véhicule



2. Identifiez-vous



Badge



Navigateur internet
lien raccourci



Application mobile
Freshmile



QR code

3. Branchez côté borne



ARRÊT



CODE DE DÉVERROUILLAGE À 4 CHIFFRES À CONSERVER POUR ARRÊTER LA RECHARGE

1. Badgez



Ou



Tapez le code
de déverrouillage

2. Débranchez côté borne



Et

Débranchez côté véhicule



Plus d'information sur freshmile.com

Le coût des déchets en 2024

Le Syndicat Mixte Cyclad organise la collecte, le traitement, le recyclage des déchets sur son territoire. Comme tout service public, il ne fait aucun bénéfice sur ses activités : ses dépenses sont égales à ses recettes.

Les habitants contribuent à environ 60% au financement du service (via la taxe ou la redevance payées aux intercommunalités adhérentes), le reste provient de soutiens liés au tri et à la revente des matériaux pour le recyclage.

Pour encourager le tri et la réduction des déchets, l'État augmente la fiscalité et les coûts du traitement des déchets :

La hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

C'est une taxe fixée par l'Etat, elle s'applique sur les déchets non recyclables (ordures ménagères et tout venant de déchetterie).

Elle passe de 46,2 € TTC par tonne de déchets enfouis en 2020 à 71,5 € TTC en 2025.

Elle ne s'applique pas sur les emballages, les biodéchets, le papier, le verre, le textile et tous les autres déchets triés et recyclés en déchetterie. Trier est donc utile pour maîtriser la hausse des coûts de gestion des déchets imposée par la loi.

3,3 millions d'euros de TGAP dans le budget de Cyclad soit 14 euros par habitant et par an.

Depuis quelques années, le coût de la gestion des déchets explose. Cyclad subit, comme ses homologues, les hausses de la fiscalité et des coûts de traitement, l'inflation à tous les postes... **L'augmentation reste amortie sur le territoire grâce aux efforts engagés depuis longtemps en faveur du tri et de la réduction des déchets.** Le tri des biodéchets lancé bien avant l'obligation, et les nouvelles filières en déchetteries sont au cœur de ces enjeux pour réduire les déchets enfouis et incinérés.

Le coût de la gestion des déchets sur le territoire de Cyclad reste inférieur de 20% à la moyenne en Nouvelle Aquitaine et il serait beaucoup plus élevé sans le tri.

Pour autant, face à l'augmentation des coûts externes de traitement des déchets, de la fiscalité et de l'inflation, les élus de Cyclad sont contraints d'augmenter les cotisations d'environ 5 euros par habitant en 2024.

L'augmentation des coûts de traitement

Peu de territoires investissent pour de nouveaux centres d'enfouissement ou usines incinération. Les capacités de traitement pour le non recyclable se réduisent, ce qui entraîne mécaniquement une augmentation des coûts.

Le service public Cyclad dispose d'une capacité de traitement qui couvre 2/3 des ordures ménagères produites avec l'usine de Paillé. Pour le tiers restant et pour le tout venant de déchetterie, le territoire dépend à 100% d'opérateurs extérieurs. **En 2024, ce coût de traitement va progresser de 6,2 euros par habitant.**

Les investissements pour le traitement

26 millions d'euros sont investis pour moderniser l'usine de Paillé, des travaux indispensables pour maîtriser les coûts de traitement à moyen et long terme. Il s'agit de transformer cette usine d'incinération en outil de valorisation énergétique pour rester autonome sur le traitement et contribuer à la transition énergétique.

L'inflation et la masse salariale

En 2023, l'augmentation du budget lié à l'inflation est de +5,8%. Elle a touché l'ensemble de nos achats et les prix des marchés qui ont été révisés à la hausse. Les prix d'achat de matériel (bacs, bornes, camions augmentent de 20 à 30%) tout comme l'énergie et le carburant (+30%). La masse salariale a augmenté de +6% (revalorisation du SMIC et du point d'indice).

La chute de la vente des matières

La vente des matières issues du tri et destinées au recyclage représente 3,9 millions d'euros dans le budget de Cyclad en 2022. Malheureusement cette recette dépend du cours mondial des matériaux. Pour une quantité supérieure de matières recyclées, elle a chuté à 2,1 millions en 2023, soit une perte de 1,8 million pour Cyclad en 2023.

En 2024, une cotisation moyenne de 98 € par habitant

Pour l'année 2024, les élus ont voté une augmentation de 5 euros par habitant (1 € pour la collecte, 1 € pour les déchetteries et 3 € pour le traitement). Ceci porte la cotisation type d'un habitant à 98 euros par an.

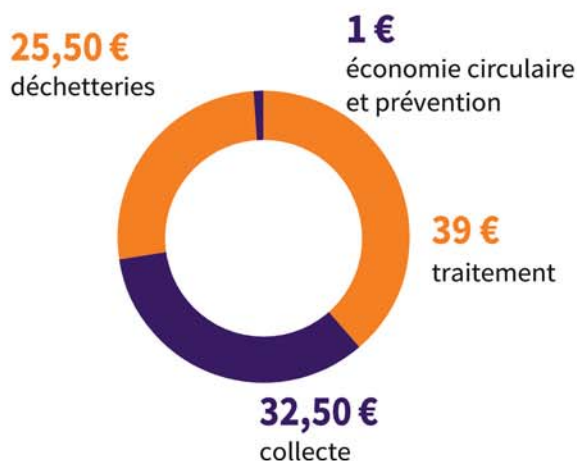
Le budget global 2024 s'établit à 60,6 millions d'euros dont 28,5 pour les investissements (usine de Paillé notamment).

Plus que jamais il faut profiter des systèmes de tri à disposition pour réduire la part des déchets non recyclables et maîtriser les coûts de gestion des déchets. En 2023, la quantité d'ordures ménagères a été réduite de 2 000 tonnes. En 2024 le tri des biodéchets et les nouvelles filières en déchetterie doivent permettre d'économiser près de 500 000 euros.

Sans le tri, le coût de nos déchets serait plus élevé d'environ 36 € par habitant.

LE COÛT TYPE EN 2024 98 € par habitant

Cette somme couvre environ 60% du coût du service public de gestion des déchets, le reste provient des soutiens touchés pour le tri et la revente des matériaux.



Cyclad est le Syndicat Mixte de valorisation des déchets du nord-est de la Charente-Maritime. Il rassemble 234 communes et 230 000 habitants. Cyclad a été labellisé "Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet" en 2014 et fait partie depuis 2020 des 16 premiers territoires français à être labellisés "Economie Circulaire". Son siège est à Surgères et il emploie environ 140 personnes. www.cyclad.org.

Syndicat Mixte Cyclad

1 rue Julia et Maurice Marcou - 17700 Surgères - Tél. : 05 46 07 16 66
Mail : contact@cyclad.org



REMBOURSEMENT DU TIMBRE FISCAL

L'achat de timbres électroniques destinés à différentes démarches (fabrication de pièces d'identités, permis de conduire, permis bateau, attestation d'accueil et titres pour étrangers) est accessible par carte bancaire sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> et auprès du réseau des buralistes.

En cas d'erreur sur le montant du timbre acheté ou pour tout autre motif, l'acheteur peut avoir besoin de se faire rembourser le timbre. Le remboursement, à demander sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> s'effectue au choix :



- pour les timbres achetés sur www.timbres.gouv.fr, sur la carte bancaire ayant permis l'achat en ligne,
- pour les timbres achetés auprès d'un buraliste, par virement sur l'IBAN fourni par l'utilisateur lorsqu'il formule sa demande de remboursement.

Le processus de remboursement en ligne est simple et rapide et il doit être privilégié par les usagers.

Il existe toutefois un formulaire (cerfa n°15416*02) de demande de remboursement manuel, dont **l'usage est désormais strictement réservé** au cas où l'utilisateur a changé de coordonnées bancaires entre le moment où il a acheté le timbre en ligne et le moment où il en demande le remboursement, ce qui en pratique est une situation très rare. Les anciennes versions de ce formulaire papier ne doivent donc plus être transmises aux usagers qui doivent, dès à présent, être dirigés vers le remboursement en ligne.


enedis

L'élagage, un véritable enjeu pour l'acheminement d'électricité !

Nos conseils

- 1 Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- 2 Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes : 3 mètres.
- 3 Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

La sécurité, une priorité !

 Vous pouvez vous-même réaliser l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Dans certains cas, Enedis peut intervenir par mesure de sécurité.

- ✗ Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé ;
- ✗ Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes ;
- ✗ Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne ;
- ✗ Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne ;

Si un arbre menace une ligne, prévenez le service dépannage d'Enedis au **09 726 750 17**.

En cas de doute, rendez-vous sur enedis.fr



Secteur Jeunesse de la CDC

Comme chaque année, le secteur jeunesse propose aux jeunes âgés entre 11 et 17 ans de nombreuses activités, sorties, stages et séjours durant l'été. La construction du programme a été faite avec les ados qui sont partie prenante des mails de réservations, ainsi que de l'organisation.

Cet été, le mot d'ordre est « **Tous dehors !** » Nous proposerons des temps forts comme le **séjour Raid Mob** qui est un projet sur 2 semaines avec du code, de la conduite avec une auto-école et un séjour pour appréhender la route avec un 2 roues.

Nous avons également un **séjour à Soultzmatt**, ville jumelée avec Saint Porchaire, avec 16 ados âgés de 14 à 18 ans qui travaillent sur ce projet depuis plus d'un an.

Puis un autre séjour qui est en train de se monter avec les jeunes.

Nous participerons au **pôle jeunesse de Port d'Envaux** durant 4 jours avec des constructions sur le thème de l'eau, une sortie pêche à l'île d'Oléron est prévue, il y aura une initiation kayak, un stage en itinérance paddle, un stage gym freestyle, du land art, des sorties plage et Luna Park, bref, cet été les jeunes de la Communauté de Communes vont être gâtés !

SOL-CAN-PO



Vous avez envie de consacrer un peu de votre temps à aider les personnes en situation de précarité ? Rejoignez- nous !

L'association «**Solidarité du canton de Saint-Porchaire - SOL-CAN-PO**» recherche des conducteurs bénévoles pour aller chercher les denrées alimentaires en camionnette à La Rochelle (2 mardis matin par trimestre) pour être immédiatement distribuées, 2 fois par mois, au 90 bénéficiaires du canton.

Contactez la Présidente au 05 46 95 65 00.

Si vous êtes dans le besoin, n'hésitez pas à faire une demande de dossier en mairie.

Assos

les nouvelles
des associations

Les Ateliers Artistiques du Bruant

**Convivialité, sourire et partage :
les maîtres mots d'une année aux AAB**



Une nouvelle année s'achève pour les 142 adhérents des AAB sur un bilan à nouveau positif !

Les 13 et 14 décembre derniers, joie et fierté se voyaient dans le sourire des danseurs en herbes lors des portes ouvertes de la danse. Ce 22 juin, les danseurs ont foulé le parquet de la salle des fêtes et présenté l'ensemble de leur travail réalisé avec soin avec leur professeur de danse modern-jazz : Sarah LARTOU et de leur professeur de danse orientale : Saïda FERARD.

L'accompagnement de Nadège LOUASSIER ont permis aux joueuses et joueurs d'échecs de belles performances aux seins des différentes compétitions locales et régionales. La deuxième édition du tournoi régional organisée le 11 février a été un vrai succès. Un tournoi interne de fin

d'année, le 29 juin, a mis encore leur stratégie à l'épreuve et a clôturé cette saison sportive en beauté.

Au travers de sorties culturelles à la ferme de Magné et dans le quartier du Gabut à La Rochelle, Fanny BOBRIE, notre professeur d'arts plastiques, et ses jeunes artistes en formation ont su puiser l'inspiration pour leurs futures créations. Leurs œuvres ont été exposées lors du marché de printemps de Corme Royal, ce qui a permis de mettre en lumière leurs travaux devant des parents admiratifs par tant de talents. Les artistes du groupe des adultes, quant à eux, enrichissent régulièrement leur palette de techniques en tout genre : fluid art, pastel, acrylique, crayons Aquarellables, aquarelle et fusain, tout en travaillant les fondamentaux académiques tels que la construction anatomi-

que, la perspective ou encore l'ombre et la lumière.

Les yogistes, sous la houlette bienveillante de leur enseignant Marc VILLALON, ont cette année encore perfectionné leur souplesse et leur musculature, mais aussi leurs zygomatiques. La relaxation et la méditation pratiquées en fin de séance ont contribué à leur épanouissement au sein de l'activité.

L'Assemblée Générale, les après-midis et soirées jeux de société, la confection des costumes du gala, la journée pour octobre rose, le tournoi d'échecs ou encore les sorties arts plastiques sont autant de moments conviviaux partagés et particulièrement appréciés par les membres de l'association.

Une si belle année ne peut se terminer sans un remerciement à tous nos adhérents de plus en plus nombreux, à nos professeurs et à nos bénévoles !

Profitez bien de vos vacances et rendez-vous en septembre !

À vos agendas pour une rentrée artistique :

- Forum des associations : 7 septembre
- Reprise des activités : à partir du 9 septembre

Le bureau des AAB
aab-danse-yoga@hotmail.fr
www.ateliersartistiquesbruant.fr

Association des Amis de la Roche-Courbon



Sites en Scène, du 1^{er} au 4 juillet 2024

Cette année, La Roche Courbon a le plaisir d'accueillir de nouveau Les Tréteaux du Soleil pour 4 représentations de « La fille du puisatier » de Marcel Pagnol, dans le cadre des Sites en Scène, avec le soutien du Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Après avoir accueilli la trilogie de Marcel Pagnol, Marius en 2021, Fanny en 2022 puis César l'année dernière, la compagnie Baudracco revient pour vous faire vivre de nouvelles aventures :

En 1939, à l'aube de la seconde Guerre Mondiale, Patricia, la fille du puisatier Pascal Amoretti, se retrouve enceinte de Jacques Mazel, un jeune aviateur, fils unique d'une famille de commerçants aisés. Or, celui-ci est mobilisé. Les différences sociales étant très marquées, à l'époque, ses parents refusent de reconnaître l'enfant. Chez les gens du peuple d'alors, avoir un enfant sans père était un grand malheur. Amoretti est contraint de chasser sa fille de la maison familiale. Peu après, Jacques Mazel est porté disparu, son avion s'étant écrasé, en flammes derrière les lignes allemandes...

Ouverture jardins et billetterie à 20h. Spectacle à 21h (durée :

2h45). Restauration rapide sur place.

Réservation obligatoire par téléphone au 05 46 95 60 10 ou par mail : contact@larochecourbon.fr

Journée médiévale : dimanche 21 juillet 2024

Cette journée médiévale (10h-19h30) accueillera différentes troupes qui installeront leurs camps sur l'esplanade.

Au programme : spectacle équestre, camps militaires, combats en armures, tirs à l'arbalète, nombreux ateliers, jeux médiévaux et encore d'autres surprises.

11^{ème} édition de la Course Nature : 19 et 20 octobre 2024

Cette 11^{ème} édition commencera le samedi par notre traditionnelle randonnée semi-nocturne qui se terminera dans les jardins du château éclairés aux flambeaux. Nouveauté, une course nocturne de 8km.

Un dîner, sur inscription, est proposé dans la Grange.

Le lendemain matin, à partir de 9h, début des « festivités » avec les courses enfant, dont celles des poussins, benjamins et minimes qui seront chronométrées ! Puis dès 09h50, départs des Courses Nature de 8km, 14km et 23km. La Folle Roche, une course à obsta-

cles de 6km dans la forêt revient cette année pour les plus téméraires des coureurs. Ouverte à partir de 16 ans.

Nous recherchons aussi des bénévoles pour vivre avec nous cette aventure sportive et conviviale !

Si vous êtes volontaire, merci de vous faire connaître au 05 46 95 60 10 ou contact@amicour.fr

21^{ème} Marché de Noël, les 7 et 8 décembre 2024

Ce ne sont pas moins de quarante exposants qui se retrouvent le temps d'un week-end au château de La Roche Courbon. Vous trouverez forcément le cadeau de Noël idéal sur les stands de nos créateurs, producteurs locaux et artisans.

Adhésion à l'association

Profitez des avantages que proposent l'adhésion à AMICOUR : venez visiter quand vous le désirez, bénéficiez de tarifs réduits pour des animations (soirées contées, Sites en Scène...) et participez à de belles expériences en venant nous aider ponctuellement pour les grandes manifestations telles que la Course Nature !

Pour obtenir un bulletin d'adhésion, vous pouvez passer au château, le demander par mail à : contact@amicour.fr ou par téléphone au 05 46 95 60 10 (nous vous l'enverrons par courrier).





L'APE de Saint-Porchaire

Durant cette année scolaire 2023-2024, l'association des parents d'élèves de St-Porchaire a organisé de nombreuses animations. Certaines anciennes, comme la bourse à l'enfance, le vide-greniers ou les ventes de gâteaux, saucissons et sapins qui sont renouvelées tous les ans.

Les manifestations telles que les goûters des vacances, le carnaval ou les olympiades étaient très demandées, elles ont donc été réitérées cette année. La soirée loto, après de nombreuses années d'absence, a été un franc succès sur la commune.

La fin de l'année scolaire arrive déjà et avec elle, **la kermesse des écoles** où petits et grands se sont amusés comme des fous !

Dans l'enceinte des écoles, des activités pour tous, plus ou moins jeunes, ont été proposées au cours de la journée ainsi qu'un repas. Le tirage de la tombola a finalisé cette magnifique journée avec de nombreux lots et des gagnants heureux. Les meilleurs vendeurs ont été nommés et récompensés.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, membres ou non de l'association, dynamiques et souriants, qui donnent de leur énergie et de leur temps, et grâce à qui tout devient possible.

À très vite pour de nouvelles aventures !



Nos prochains rendez-vous

- Courant Automne 2024 : Assemblée Général
- Bourse à l'enfance : 17 novembre 2024

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de bonnes vacances d'été et vous donne rendez-vous devant les écoles le lundi 2 septembre pour une rentrée pleine de rebondissements !!

Pour nous contacter :

APE au 07 68 40 43 71

ape.stporchaire@yahoo.fr
ou par l'intermédiaire des enseignants

Retrouvez-nous aussi sur Facebook : « Ape St Porchaire »

Yoseikan

Après une saison d'initiation et découverte du **YOSEIKAN-BUDO**, les cours depuis janvier 2024 se déroulent sous un double enseignement :

- Monsieur **Gilles Chevrier**, expert fédéral 7^o dan, dispense son cours le **jeudi de 19h à 20h30** ;
- Monsieur **Didier Martin** animateur ceinture noire 2^o dan, anime le cours le **lundi de 20h à 21h30**.

Les élèves bénéficient ainsi d'un enseignement diversifié et complémentaire exercé dans l'esprit du Yoseikan-budo **«La maîtrise de soi et le respect des autres»**.



NOUVEAUTÉ

Comité des Charentes de Tarot



Comité des Charentes de Tarot affilié à la Fédération Française de Tarot.

Contact :

Vergnol Jean-Jacques
Président du Comité des Charentes de Tarot
8, rue de Royan
17250 Saint-Porchaire
Tél : 06 38 61 79 84



Badminton : de Liège et de Plumes *

Ou les raisons d'un succès

Il y a 10 ans, déjà ...

Monsieur le Maire répondait favorablement à notre demande de créer un club de badminton-loisir à St-Porchaire. Statuts déposés et créneaux trouvés, l'engouement des futurs (es) joueurs et joueuses ne se fit pas attendre ! À l'aube de cette 11^{ème} année d'existence, le succès du BSP 17 ne s'est jamais démenti. Les raisons en sont nombreuses et variées :

- Le Badminton est d'un accès facile à tout âge et pour tous niveaux. Il se joue en intérieur, en famille ou en mode plus compétitif, en simple ou en double. Sa facilité de pratique permet vite des réussites et les progrès rapides encouragent à persévérer.

- Les 7 terrains, (5 officiels et 2 d'échauffements) disponibles au gymnase du Cosec permettent de faire jouer **24 joueurs en même temps**, et ainsi favorisent l'accueil et le brassage des adhérent(e)s en entretenant une convivialité revendiquée par le club.

- Le tarif (le plus cher) est, depuis les débuts, de 30 € à l'année !! Et ce tarif rend la pratique possible, **sans réservation**, sur 3 créneaux hebdomadaires de 2 heures ou

2 heures et demi pendant toute l'année (sauf grandes vacances).

- Le BSP 17 fournit le matériel pour s'initier et les volants à chaque créneau de jeu !

"Victime" de son succès :

- Depuis quelques années, nous sommes obligés de limiter à 100 le nombre d'inscrits afin de continuer de proposer des conditions de jeu favorables aux adhérents. Adhésions que nous ré-ouvrons ponctuellement quand des places se libèrent.

- Le BSP 17 se veut intégré à la vie communale : la présence régulière du club à des événements tels que le **Téléthon**, le **Forum des Associations** et les **"Vendredis Festifs"** participe à son existence et à sa reconnaissance.

- Le développement de St-Porchaire avec l'arrivée de nouvelles familles, la présence de plus en plus fréquente de ce sport dans les médias sportifs, les résultats des meilleurs joueurs français qui s'installent petit à petit sur les podiums européens, et sa place de **1^{er} sport scolaire pratiqué** en EPS et à l'UNSS nous font penser que la demande se fera encore

plus pressante dans les années à venir. Ce dont nous nous réjouissons !

Et à l'avenir ?

Comment continuer à accueillir dans les meilleures conditions possibles les pratiquants de ce sport et répondre à une demande en augmentation ? La limitation du nombre d'inscrits n'est évidemment pas une solution satisfaisante ! Aussi, l'obtention d'un créneau supplémentaire pourrait être la façon la plus simple de pouvoir continuer à répondre aux attentes... A suivre !

En attendant nous serons très heureux de vous rencontrer et vous renseigner au **Forum des Associations** le premier week-end de septembre.

** Le volant de badminton est composé de 2 éléments assemblés : de la vraie plume d'oie calibrée, taillée puis insérée manuellement dans du liège qui rendent son "touché" incomparable mais aussi son tarif onéreux. Il est ainsi réservé le plus souvent aux joueurs-compétiteurs. Pour des raisons économiques évidentes le jeu-loisir se pratique avec des volants en plastique plus abordables et résistants mais dont le ressenti est de plus en plus proche du "plume".*



Judo Club

Le judo est un sport de maîtrise, mais également un sport d'inventivité, d'adaptation, tant sur le tatami que dans la vie de tous les jours.

Nos jeunes judokas apprennent la maîtrise de l'art lors des entraînements afin de se présenter dès 16 ans à l'épreuve des katas, passage obligatoire pour accéder à la ceinture noire et au-delà.

Ils utilisent et adaptent les différentes techniques à bon escient lors des différents tournois étalés tout au long de l'année. C'est ainsi que certains de nos benjamins

et minimes se sont classés dans le top 10 des judokas de Charente-Maritime dans leur catégorie, et se sont qualifiés pour les championnats inter-départementaux.

Dans le même principe, nous réfléchissons à proposer un créneau «prévention à la chute et self-défense», adaptant la pratique du judo à tout âge et à toute personne au-delà de 16 ans, qui souhaitent commencer ou reprendre une activité physique...

Notre effectif étant sur une courbe positive ces 3 dernières

années, nous espérons également ouvrir une section baby-judo le mercredi après-midi, selon demande et disponibilité d'un enseignant.

Au-delà de l'amour de ce sport, nous partageons également de bons moments autour d'un arbre de Noël, de galettes ou encore d'une journée de fête avant de nous séparer pour l'été.

N'hésitez pas à nous rencontrer au dojo lors des cours, à nous contacter par e-mail, à nous suivre sur nos comptes facebook/instagram !

	17h45 – 19h00	19h00 – 20h30
MARDI	Mini-poussins à Minimes 2017 - 2012	À partir de minimes Débutants et confirmés 2011 et plus
VENDREDI	Mini-poussins à Benjamins 2017 - 2012	À partir de minimes Débutants et confirmés 2011 et plus

Contact

Au Dojo sur les créneaux d'entraînement (rue du Collège à Saint-Porchaire)

Mail : judoclub.stporchaire@laposte.net **Téléphone :** 06 51 69 87 97

Site internet : <https://jc-stporchaire.clubeo.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/judo.club.saint.porchaire>

Association d'aide humanitaire ASB

Amitiés Saintonge Banfora (ASB) est une association qui a son siège à la Mairie de St-Porchaire. Elle vient en aide aux populations en difficulté de la région de Banfora Ouest, au Burkina Faso.

La situation du pays

Le pays très pauvre est confronté, depuis plusieurs années, aux actions de groupes armés djihadistes qui font régner la terreur (massacres, pillages, rançonnements) dans le Nord-Est du pays. Ceci a provoqué un déplacement des villageois vers les régions plus sûres du Sud-Ouest.

Banfora, situé dans cette partie plus sereine du pays, accueille des milliers d'enfants réfugiés internes, tous n'étant pas accompagnés de leur famille.

Depuis 2022, deux coups d'état successifs ont permis à des juntes militaires de prendre la tête du pays. Ils ont renversé pour cela le gouvernement en place et déclaré le régime de démocratie représentative hors la loi.

Les responsables de la junte ont beaucoup de difficultés à protéger avec efficacité le Burkina, par manque de moyens (Les troupes françaises présentes auparavant, ont été écartées ; il est possible -probable ?- que des troupes russes du type Wagner les aient remplacées).

Par ailleurs, compte tenu de la pauvreté dans les campagnes, les enfants constituent une main d'œuvre salubre. Des parrainages par des bénévoles de l'association permettent de recueillir des fonds pour offrir vivres, vêtements, matériel etc.. afin d'inciter les parents (ou tuteurs - beaucoup sont orphelins) à scolariser leurs enfants.

L'aide par ASB aux élèves réfugiés

Suite à l'afflux des Élèves Déplacés Internes (EDI), victimes de la guerre dans le Nord-Est, deux actions urgentes ont été mises en place.

- Juin 2023 achat et distribution de 50 sacs de riz remis à des élèves réfugiés (coût pour ASB 1300€ environ)

- Décembre 2023 achat et distribution de 80 sacs de riz remis à de nouveaux enfants réfugiés (coût 2090€ environ). Nos finances étant insuffisantes, une opération de récolte de fonds a été organisée par Internet entre autres (plateforme Hello Asso),

Les achats et les distributions ont été confiés à l'Association de l'Espoir, de Banfora.

En illustration, une photo d'une classe de l'école de Kiribina, suite à l'accueil des élèves réfugiés (une centaine en tout pour ce village).



Aide à la scolarisation : les parrainages

39 enfants sont parrainés en 2023-2024.

3240€ ont été versés aux services compétents de la Mairie de Banfora. Ils se chargent des achats et de la remise du matériel.

Pour les bénévoles d'ASB, les coûts des parrainages sont les suivants :

- 70€ par an pour un enfant en école primaire
- 80€ par an pour un enfant en collège
- 100€ par an pour un enfant en lycée

Comme pour tout don à ASB, un reçu fiscal est fourni pour une déduction d'impôts à hauteur de 66 %

Vous pouvez obtenir d'autres informations sur notre site à l'aide des adresses suivantes

Page d'entrée du site de l'association :

<http://www.banfora.org/>

Page du site concernant les EDI :
<http://www.banfora.org/01-eleves-deplacés-internes/>

Page du site

« Parrainages 2023-2024 » :
<http://www.banfora.org/parrainages-2023-2024/>

Pour nous transmettre un message :

http://www.banfora.org/contact-pour-message/?et_fb=1&PageSpeed=off

La compagnie de LA PIERRE BLANCHE présentera le 7 décembre prochain, à la salle des fêtes, la pièce « CASSÉ » au profit des enfants de Banfora. Mise en scène Jean Marc Chollet.

A. Pradet pour ASB

Saint-Porchaire Corme-Royal Football Club

À l'approche de la fin de la saison 2023-2024, le SPCR FC peut se réjouir des performances de ses différentes équipes. Voici un récapitulatif des résultats et des perspectives pour l'avenir.

Équipe Première : en lice pour une remontée en 3^{ème} division, ce qui témoigne de la détermination et du sérieux de nos joueurs.

Équipe Vétérans : actuellement à la 7^{ème} place, l'équipe a montré de belles performances tout au long de la saison.

Walking-Foot : Bravo à notre équipe de walking-foot qui termine une nouvelle fois en tête du championnat, confirmant ainsi sa domination dans cette discipline.

Équipes Jeunes : nos jeunes talents continuent de nous impressionner avec leurs bonnes prestations



Le SPCR FC a depuis cette année créé le Groupement Jeunes Seudre Arnoult GJSA qui regroupe les jeunes en allant des U6 aux U19 ; il est composé cette année du SPCR FC (St Porchaire-Corme Royal) de USPL (Pont l'Abbé) et de l'ESNG (Nieul-Le Gua), qui malheureusement va nous quitter et voler de ses propres ailes.

Malgré le départ de l'ESNG pour la saison prochaine, cela ne nous empêche pas de continuer à nous développer et à fédérer les pratiquants de nos localités et de mieux prévoir l'avenir.

Dans tous les cas, nous y trouverons des intérêts communs. Par exemple : l'accès à des terrains, le renforcement de l'effectif d'une équipe, la mutualisation des compétences des bénévoles, des dirigeants et entraîneurs, etc

Pour la saison prochaine, le SPCR FC et le Groupement GJSA sont toujours à la recherche de nouveaux joueurs et joueuses, dirigeants et dirigeantes ainsi que des éducateurs pour assurer l'entraînement de nos joueurs et joueuses.

Pour la saison prochaine le SPCRFC et le GJSA vont ouvrir une section féminine : nous avons déjà

des joueuses, mais il nous en faudrait d'avantage pour étoffer notre groupe.

Bonne nouvelle, le SPCR aura pour la saison prochaine une deuxième équipe seniors.

Pour ce qui est des formations des éducateurs, le SPCRFC et le GJSA les prennent en charge, il est important que nos éducateurs soient diplômés car cela montre l'implication et est un gage de qualité du club.

Pour ce qui est des entraînements, les dates, heures et lieux ne sont pas encore actés.

Voici les **coordonnées** des différents éducateurs :

● Pour les seniors :

Responsable Cédric Merceron au 06 33 29 59 63

● Pour les vétérans :

Responsable Olivier Gachet au 06 15 21 96 15

et Jonathan Roy au 06 88 94 71 37

● Pour le Walking-foot :

Responsable Laurent Saint-Pierre au 06 81 41 01 61

● Pour les U6 aux U19 :

Responsable Frédéric Maguis 06 86 04 21 33

et Philippe Foucart 06 73 98 49 43

Concernant nos **manifestations**, nous avons programmé :

- Les Fans zones pour l'euro 2024 sur Corme-Royal
- Participation à la soirée du 13 juillet sur Saint-Porchaire
- Samedi 7 et dimanche 8 septembre Tournoi de walking foot sur Saint-Porchaire
- Tournoi U12-U13 pour le 13 septembre avec le groupement GJSA sur Saint-Porchaire
- Brocante de la Saint-Louis dernier week-end du mois d'août sur Corme-Royal

D'autres manifestations sont en cours de programmation et seront communiquées sur les réseaux et journaux locaux.

Pour ce qui est de l'encadrement, il faut remercier l'ensemble des dirigeants et bénévoles pour leur dévouement et leur disponibilité dans les activités régulières que ce soient les entraînements ou les nombreuses tâches matérielles effectuées pour le bien-être des joueurs.

Tous bénévoles, joueurs et joueuses voulant pratiquer le football dans la joie et la bonne humeur sont les bienvenus.

Tai-Chi



L'activité se poursuit chaque mercredi de 18h à 19h, en période scolaire, dans la salle polyvalente du collège. L'apprentissage de mouvements qui s'enchaînent avec plus de fluidité au fil du temps s'accompagne d'une invitation à vivre chaque moment en profondeur, dans la conscience de soi et du moment présent.

La séance en plein air proposée le 8 mai a été particulièrement appréciée par les personnes présentes ainsi que la sortie sur une journée du mois de juin.

Nous serons présents au forum des associations à la rentrée de septembre où nous serons heureux d'accueillir les personnes souhaitant s'informer sur cette pratique de bien-être.

associationtaichisp@gmail.com



Théâtre' Ô Vert



Les représentations de fin de saison !

Le jeudi 13 juin, au théâtre de la Roche Courbon, les groupes enfants ont joué leur spectacle. Le groupe primaire a présenté trois scènes débridées, où des personnages s'amuse d'autres : une bonne fait tourner son maître en bourrique, un vendeur d'animaux arrive à vendre le dernier dinosaure et un chat se joue de sa maîtresse, une sorcière.

Les deux groupes collège ont joint leurs talents, pour présenter leur version de Roméo et Juliette, pleine d'invention.

En tout cas le travail de la saison ce sera fait dans une belle ambiance et avec le plaisir de jouer.

Les adultes vous attendront dans la cour de la mairie ou la salle des fêtes, le vendredi 13 et le samedi 14 septembre à 21h. Le 5 juillet, le groupe fera sa première à Saint-Sulpice d'Arnoult. Cette année, la joyeuse équipe vous présentera une pièce où deux familles, opposées socialement, se retrouvent dans une location pour passer le réveillon de l'an à la montagne. Cela promet en termes de costumes hors saison et d'humour. Le groupe adultes vous attend avec impatience pour présenter cette pièce !

Pour rappel, l'association Théâtre' Ô Vert a pour but de faire découvrir le théâtre par la pratique. Vous pouvez toujours rejoindre un des groupes, si vous êtes intéressé(e)s.

Pour info voici nos créneaux horaires si vous souhaitez venir :

• Les ateliers théâtre enfant à Saint-Porchaire, salle Multi-activités :

> Le mardi de 17h30 à 18h30 pour les 7-10 ans (primaires).

> Le mardi de 18h30 à 20h et le vendredi de 17h30 à 19h pour les 11-16 ans (collégiens et plus).

• Les ateliers théâtre adultes à Saint-Porchaire, salle Multi-activités :

> Le mercredi de 20h30 à 22h.



Renseignement

Damien Pagot

06 82 73 59 82

theatrovert@orange.fr

www.theatrovert.fr

[facebook.com/theatrovert17](https://www.facebook.com/theatrovert17)



Club de gym

2024 année olympique

Le club de gymnastique et de randonnée de Saint Porchaire participe à l'action « Prenez en main votre capital santé ». 2024, le sport est déclaré : « Cause nationale »



Action basée sur la communication, montrer ce que l'on fait auprès du public. Nous avons participé au Flashmob organisé par l'EPGV départementale à Rochefort le 23 mars où chaque club a pu évoluer sur une chorégraphie finale commune à tous, avec les anneaux olympiques sur la chanson des « Demoiselles de Rochefort ».



La participation aux séances de gym douce et gym tonic est très active.

Quant aux randonnées, l'année fut plus difficile. Beaucoup ont dû être annulées en raison de la météo. Les chemins inondés et la pluie nous ont obligés à modifier les circuits. En revanche, les jours de beau temps la participation était importante, entre 25 et 30 personnes.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances

Reprise des cours le 2 septembre.

Forum des associations le 7 septembre.

Les Voix du Bruant

Action avec enthousiasme et sympathie par la cheffe de chœur Edwige Agnus, les choristes ont plaisir à venir chanter dans la joie et la bonne humeur !

Marie Lecloux a créé cette chorale en 1988 à Crazannes et a débuté avec une vingtaine de personnes, puis en 1999 à Saint-Porchaire où des nouveaux membres sont venus. Le groupe s'enorgueillit de compter de nombreuses voix masculines. Tous sont ravis de se retrouver tous les vendredis soir au Centre Paul Chénereau.

Novices, amateurs ou musiciens éclairés, tous donnent leur maximum dans un répertoire classique, contemporain et sacré.

La chorale est invitée à différentes représentations en église ou en

salle et intervient occasionnellement lors de cérémonies religieuses. Elle participe à quelques manifestations avec d'autres chorales comme à Pons cette année. Elle est présente également lors des commémorations du 11 novembre et du 8 mai à Saint-Porchaire.

Nous avons aussi plaisir à nous retrouver, avec une chorale invitée, pour le concert de fin de saison, qui a eu lieu cette année au mois de juin à la salle des fêtes, et une fois par an lors d'une journée festive en famille.

Vous pouvez nous suivre sur notre site internet : <http://lesvoixdubruant17.sitew.fr>



Vous désirez chanter au sein d'un groupe, rejoignez-nous, vous serez les bienvenus.

Les répétitions se font dans la salle de conférence du Centre Paul Chénereau de 20h30 à 22h le vendredi soir, y compris pendant les vacances scolaires, sauf entre Noël et le jour de l'an.

Pour nous contacter :

Courriel

lesvoixdubruant17@gmail.com

Téléphones

05 46 91 40 58

Site internet

lesvoixdubruant17.sitew.fr



24.25 AÔUT 2024

**CHÂTEAU DE LA VALLADE
SAINT PORCHAIRE (17)**

**HENRI TEXIER TRIO - SÉLÈNE SAINT-AIMÉ TRIO
FRÉDÉRIC BOREY "BUTTERFLIES" TRIO - PARIS PANAME
DIEGO IMBERT QUARTET - PHILIPPE MONGE (CONTREBASSE)**

**CONCERTS - MASTERCLASSES - EXPOSITION DE LUTHIERS
ATELIERS DE RENCONTRE - STAGE DE CONTREBASSE - FOODTRUCKS**

**Réservations et informations sur
www.jazzandbassfestival.com**

ASSOCIATION COBAGAMA

Sortir

le calendrier
des manifestations

Toutes les manifestations
sont à retrouver sur le site

www.st-porchaire.fr
/ rubrique agenda



JUILLET



Du 1^{er} au 4

• Sites en Scène

au Château de la Roche-Courbon
Théâtre «La fille du Puisatier»

Samedi 13

- 19h30 Pique-nique et concert «Les Crogs»
organisé par le Comité des fêtes
Champ de foire
- 22h30 Retraite aux flambeaux
avec Batuk Nago'céan
- 23h00 Feu d'artifices - Stade de foot

AOÛT



24 et 25

- Festival Jazz-bass - Château de la Vallade

SEPTEMBRE



Samedi 7

- Forum des associations
Parking de l'aire sportive

07 et 08

- Tournoi international de walking-foot
organisé par
Le St-Porchaire Corme Royal Football Club

13 et 14

- Théâtre organisé par Théâtre'O'Vert
Cour de la mairie

21 et 22

- Journées Européennes du Patrimoine
- Visite du Château de la Roche-Courbon
- Circuit guidé de découverte
du patrimoine de St-Porchaire
- Visite libre de la Maison Marie Bon
Place Eugène Bézier devant la halle

Du 27 septembre au 6 octobre

- Fête foraine - Place du Champ de Foire

OCTOBRE



Dimanche 20

- Repas des anciens - Salle des fêtes

19 et 20

- Course nature
Château de la Roche-Courbon

NOVEMBRE



9 et 10

- Journées du Vin d'Alsace et de la Choucroute

Lundi 11

- Cérémonie de commémoration
de l'Armistice

Dimanche 17

- Bourse à l'enfance organisée par l'APE

Samedi 23

- Manifestation Une naissance Un arbre

DÉCEMBRE



7 et 8

- Marché de Noël
Château de la Roche-Courbon

Samedi 7

- Théâtre «Cassé»
par la Compagnie La Pierre Blanche
organisé par Banfora

Numéros utiles...

Numéros utiles

MÉDECINS

Cabinet médical05 46 95 54 45
103 rue Nationale
Dr Andréa Poppelier
Dr Pauline Pourrat
Dr Simon Forget

DENTISTES

Dr Jean-François Primault05 46 74 57 08
43 rue Nationale
Dr Jérémy Oyhanto 05 46 72 20 17
Dr Malda Damaa
28 rue Nationale

PHARMACIE

Pharmacie du Château
62 rue Nationale05 46 95 60 25

KINÉSITHÉRAPEUTES

Jacques Elsen - Jessica Thévin - Nicolas Santos
Paco Navarro - Anaïs Boyer
12 rue de l'Allée Verte05 46 95 60 23

INFIRMIÈRES

Amélie Pujon - Christophe Dupouts
64 rue Nationale07 72 50 73 80
Estelle Chailloux06 87 88 40 21
Hélène Genevrey06 75 19 29 52
78 rue Nationale

SAGES-FEMMES

Adeline Saint-Martin
78 rue Nationale06 4 4 80 41 72
Vinciane Collard07 84 86 12 67
64 rue Nationale

PODOLOGUE

Laurence de Lignieres-Bonnet05 46 93 06 55

ORTHOPHONISTE

Frédérique Chaignaud
3 place Eugène Bézier06 40 13 71 17

OSTÉOPATHE

Quentin Hilaire
61 rue Nationale 05 46 98 15 07

AMBULANCES

Nuit et Jour05 46 74 34 73



POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
SAMU 15

**CENTRE DE SECOURS
SAINT-PORCHAIRE
05 46 95 68 93**

**GENDARMERIE
SAINT-PORCHAIRE
05 46 95 60 03**

**CENTRE ANTI-POISON
05 56 96 40 80**

**CENTRE HOSPITALIER
DE SAINTES
05 46 95 15 15**

**CENTRE HOSPITALIER
DE ROCHEFORT
05 46 88 50 50**

**PRÉFECTURE
DE LA ROCHELLE
05 46 27 43 00**

**SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINTES
05 46 27 43 00**

**EDF
0800 12 33 33**

**RÉGIE D'EXPLOITATION
DES EAUX (RESE)
05 46 96 91 06**

